cupe de la multiplication des fleurs et des végétaux d'ornement. A ces grandes divisions il convient de joindre les cultures forcées ou de primeurs, l'art du pépiniériste, celui du jardinier paysagiste, etc.
Pour compléter ce résumé succinct, nous renverrons aux différents mots cités dans le cours de cet article, et aussi au mot JARDIN.

HORTIE s. f. (or-tî — du lat. *hortus*, jardin). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des diosmées, tribu des pilocarpées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HORTILLON s. m. (or-ti-llon; *ll* mll. — du lat. *hortus*, jardin). Celui qui cultive un hortillonnage: *L'état d'*HORTILLON *est héréditaire, et l'on voit des fils d'*HORTILLONS, *après avoir fait leur temps de service, venir reprendre la profession de leurs parents. Avant la révolution de 1789, les* HORTILLONS *étaient organisés en confrérie, placée sous la protection de Notre-Dame de Bon-Secours.*

HORTILLONNAGE s. m. (or-ti-llo-na-je; *ll* mll. — du lat. *hortus*, jardin). Nom donné, dans l'ancienne province de Picardie, à des marais entrecoupés de petits canaux, que l'on exploite pour la culture des légumes et des fruits; mode de culture pratiqué dans ces marais: *Affermer un* HORTILLONNAGE. *Le terrain des* HORTILLONNAGES *est formé de tourbe. Souvent, quand le bail est fini, le propriétaire fait tourber son* HORTILLONNAGE.

— **Encycl.** Dans les environs d'Amiens, il existe un vaste espace formé par les bras de la Somme, et qui est mis depuis longtemps en culture maraîchère. Les chemins de communication sont ici remplacés par des canaux, et les ouvriers, ainsi que les produits, sont transportés dans des barques. Le sol est tourbeux et imprégné d'une humidité permanente; grâce à d'abondantes fumures, on y obtient des produits considérables, surtout en gros légumes herbacés. Ce sol a été, du reste, en quelque sorte créé par l'homme; il occupe l'emplacement d'anciens marais; des coupures savamment distribuées, la terre rejetée sur les parties émergées, ont permis de mettre en valeur ces terrains infertiles.

HORTILLONNEUR s. m. (or-ti-llo-neur; *ll* mll. — rad. *hortillon*). Hortic. Celui qui cultive un hortillonnage; hortillon.

HORTOLUS s. m. (or-to-luss). Moll. Genre fossile, de la famille des nautilides, ayant une coquille à spire régulière et à tours disjoints, comme les nautilocéras, redressée en crosse comme celle des lituites, et dont les espèces connues appartiennent au terrain silurien: *L'*HORTOLUS *américain caractérise le terrain silurien inférieur des Etats-Unis.*

HORTULAIN ou **ORTHOLAIN**, célèbre alchimiste qui vivait au XIVe siècle. Il est souvent désigné sous le nom de **le Jardinier**, qui n'est autre que la traduction du mot latin *Hortulanus*. En dehors de ses recherches sur l'art de transformer les métaux en or, Hortulain s'est adonné à des travaux chimiques. En 1358, il publia un livre intitulé: *Practica vera alchimica per magistrum Hortulanum, Parisiis probata et experta sub anno Dom.* MCCCLVIII, dans lequel il indique très-nettement la préparation de l'eau-forte (acide nitrique), de l'eau régale, l'opération de la distillation du vin et de l'alcool absolu. Malheureusement, à côté de ces observations d'une précision scientifique, se trouvent des théories imaginaires. Sous l'influence toute-puissante des doctrines alchimiques, Hortulain cherche la préparation du *grand élixir*, qui doit changer les métaux en or, et donne une série de recettes absurdes pour le produire. La *Practica chimica* d'Hortulain a été insérée dans le *Theatrum chymicum*. Parmi ses autres œuvres, citons son *Commentaire sur la Table d'émeraude*, ouvrage qui a joui d'une grande renommée chez les alchimistes.

HORTULAIRE s. m. (or-tu-lè-re — du lat. *hortus*, jardin). Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes, qui se réunissaient secrètement dans des enclos privés.

HORTULAN s. m. (or-tu-lan — du lat. *hortulanus*, jardinier). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des tangaras. ‖ Ancien nom du bruant ortolan.

HORUS, divinité égyptienne. V. AROÉRIS.

HORVATH (Michel), historien et homme politique hongrois, né à Szentes en 1809. Après avoir fait de très-fortes études, il remplit diverses fonctions pastorales, puis se rendit à Vienne (1841) et y donna des leçons particulières. Nommé, en 1844, professeur de langue et de littérature hongroise, au collége de Marie-Thérèse, il devint trois ans après aumônier d'un corps de troupes, et fut appelé, en 1848, au siége épiscopal de Csanad, en Hongrie. Lorsque, en 1849, l'insurrection de la Hongrie contre l'Autriche éclata, l'évêque de Csanad se signala parmi les plus chauds partisans de l'indépendance de sa patrie, fut nommé ministre de l'instruction publique et des cultes, introduisit des réformes libérales et dut s'exiler lorsque l'intervention de la Russie et la trahison de Gœrgei firent retomber la Hongrie sous le joug de l'Autriche. Horvath se rendit à Paris, puis s'établit à Zurich et fut condamné par contumace à la peine de mort. A la suite de la guerre entre l'Autriche et la Prusse, en 1866, le gouvernement autrichien dut entrer, vis-à-vis de la Hongrie, dans une voie libérale, et Horvath put alors rentrer dans son pays. La popularité dont il n'avait cessé de jouir lui valut d'être nommé peu après ministre de la justice, et il fut élu, à l'unanimité, député au parlement hongrois en 1869. On lui doit des ouvrages très-estimés, dont les principaux sont: *Histoire du commerce et de l'industrie en Hongrie pendant les trois derniers siècles* (Ossen, 1840); *Histoire de la Hongrie* (1842-1846, 4 vol.); *Monumenta Hungariæ historica* (Pesth, 1857 et ann. suiv., 4 vol.); une autre *Histoire de Hongrie* (Pesth, 1859-1863, 6 vol.); *Vingt-cinq ans de l'histoire de Hongrie* (Genève, 1863, 2 vol.); *Histoire de la guerre de l'indépendance hongroise en 1848 et 1849* (Genève, 1865, 3 vol.).

HORWITZ (Sabbataï-Scheftel), savant juif allemand, qui vivait au commencement du XVIe siècle. Il devint le chef de la synagogue de Prague. On lui doit plusieurs ouvrages hébreux, dont les principaux sont: *Chephah Tal* (*Abondance de rosée*), écrit sur la Cabale (Hanau, 1612, in-fol.); *Nichemath Ch'abbtaï Halevi* (*Souffle* ou *Essence des sabbats de Lévi*), traité sur l'âme (1616, in-4°). — Abraham HORWITZ, rabbin, fils du précédent, né à Prague dans la première moitié du XVIe siècle, a composé, entre autres ouvrages: *Hemek Bracah* (*Vallée de bénédiction*), remarques sur les bénédictions (Cracovie, 1579); *Brith Abraham* (*Alliance d'Abraham*), traité sur la pénitence (Cracovie, 1602); *Jesch Nokhalin* (ce sont ceux qui se confient à l'Eternel), instruction morale (Prague, 1615). — Le fils du précédent, Isaïe HORWITZ, né à Prague vers 1550, mort à Tibériade en 1629, fut rabbin successivement à Francfort, à Posen, à Cracovie, à Prague, puis se rendit en Palestine (1622), habita quelque temps Jérusalem et se fixa à Tibériade, où il termina ses jours. Isaïe est le membre le plus célèbre de sa famille. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages très-estimés, parmi lesquels nous citerons: *Schné Loukhoth habbrith* (les *Deux tables de l'alliance*), traité sur la religion, la morale, les cérémonies judaïques, qui jouit d'une grande réputation (Amsterdam, 1649, in-fol.); *Schahar Haschamajim* (*Porte des cieux*), commentaire cabalistique sur les psaumes et les prières (Amsterdam, 1717). — Son fils, Sabbataï-Scheftel HORWITZ, mort à Vienne en 16[illegible]3, fut rabbin à Francfort, à Posen et à Vienne. Ses principaux ouvrages sont: *Sepher vavei hahamoudim* (*Livre des clous des colonnes*), traité de morale ascétique (Amsterdam, 1649, in-fol.); *Tsavahah* (*Testament*), instruction morale à ses enfants (Amsterdam, 1717, in-4°). — Son neveu, Isaïe HORWITZ, mort en Pologne en 1695, a laissé des commentaires juridiques sur des passages du Talmud: *Beth halevi* (Venise, 1663, in-4°).

HORY-TABOR, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême. V. TABOR.

HORZOWITZ, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, cercle et à 12 kilom. O. de Prague; 2,265 hab. Belles bergeries; fromages renommés. Dans les environs, riches mines de houille, mines de cinabre.

HOSACK (David), médecin américain, né à New-York en 1769, mort dans la même ville en 1835. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur à Philadelphie, il alla compléter ses études à Edimbourg et à Londres. De retour en Amérique, Hosack s'établit dans sa ville natale, devint professeur de botanique et de matière médicale au collége de la Colombie, et présida la Société historique de New-York de 1820 à 1828. On a de lui: *Medical essays* (1824-1830, 3 vol.); *System of practical nosology* (1819); *The Practice of physic* (1838), ouvrage posthume.

HOSACKIE s. f. (o-za-kî — de *Hosack*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

HOSANNA s. m. (o-zann-na — terme syriaque fait de l'impératif du verbe hébreu *hoschia*, il a sauvé, et de *na*, particule déprécative. Ainsi *hosanna* signifie: sauvez, je vous prie. On l'explique aussi par *sauvez maintenant*. Ce mot est pris du psaume CXVII, où on lit: *Anna Jehovah hoschia nâ*, c'est-à-dire: Ah! Seigneur, sauvez, je vous prie). Liturg. Prière que les Israélites récitent le quatrième jour de la fête des Tabernacles. ‖ Hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna*: *Chanter l'*HOSANNA.

— Par ext. Chant de triomphe, glorification: *Il ne manque à l'amour que la durée, pour être à la fois l'Eden avant la chute et l'*HOSANNA *sans fin.* (Chateaub.)

Chaque heure a son tribut, son encens, son hom-[mage,
Qu'elle apporte en mourant aux pieds de Jéhovah;
Ce n'est qu'un même sens dans un divin langage;
Le matin et le soir lui disent: *Hosanna!*

LAMARTINE.

HOSEMANN (Théodore), peintre et dessinateur allemand, né à Brandebourg en 1807. Il étudia la lithographie à l'Académie de Dusseldorf, le dessin et la peinture sous la direction de Cornélius et de Schadow, illustra avec talent plusieurs ouvrages de Winckelmann, à l'usage des enfants, et devint professeur de dessin à Berlin. Professeur, dessinateur et peintre, il déploya une activité incroyable, et bientôt ses aquarelles, ainsi que ses petits tableaux à l'huile, conquirent les suffrages de tous les amateurs de peinture. Dans ses toiles, ce sont surtout les scènes et les côtés comiques de la vie du peuple qu'il s'est attaché à reproduire. Quant aux ouvrages qu'il a ornés de ses dessins, il serait trop long de les énumérer ici; nous mentionnerons seulement, outre les publications de Winckelmann, les *Œuvres* d'Hoffmann, les *Fanfarons* de Zachariæ, le *Baron de Munchhausen*, les *Œuvres* de Jérémie Gotthelf, la traduction allemande des *Mystères de Paris*, etc. Depuis quelques années, il ne s'occupe plus que de peinture. En 1857, il est devenu professeur à l'Académie des beaux-arts de Berlin, qui, trois années plus tard, l'a admis au nombre de ses membres.

HOSIDIUS (Cneius Geta), général romain, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Devenu propréteur de Numidie en 42 de notre ère, il eut à combattre un chef maure nommé Sabalus, qu'il poursuivit dans le désert et qu'il contraignit à se rendre. De l'Afrique, Hosidius passa dans la Bretagne, comme lieutenant de A. Plautius, et il se signala par une grande victoire qui lui fit obtenir les ornements du triomphe. Il devint en 49 consul suppléant.

HOSIDIUS GETA, poëte latin du IIe siècle de notre ère. V. GETA HOSIDIUS.

HOSIE s. f. (o-zî). Zooph. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries.

HOSIUS ou **OSIUS**, écrivain ecclésiastique espagnol, né en 257, mort en 357. Il occupa pendant soixante ans le siége épiscopal de Cordoue, eut à souffrir pendant la persécution de Dioclétien, gagna la confiance de Constantin, qui le chargea, en 324, d'apaiser la querelle qui s'était élevée entre Arius et l'évêque Alexandre, prit ensuite une part importante au concile de Nicée, dont, au dire de Tallemont, il rédigea le symbole ou profession de foi, et présida le concile de Sardique (347). Sous Constance, Hosius refusa de prendre part à la condamnation d'Athanase. Après plusieurs appels de l'empereur, l'évêque de Cordoue, presque centenaire et affaibli par son grand âge, consentit à se rendre à Milan et à communier avec deux prélats ariens. Il mourut peu après.

HOSIUS (Stanislas), prélat polonais, né à Cracovie en 1509, mort en 1579. Il était de basse extraction, mais, par ses talents, il s'éleva aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Après avoir complété ses études en Italie, il retourna en Pologne et devint successivement chanoine de la cathédrale de Cracovie, secrétaire du roi de Pologne Sigismond Ier, évêque de Culm, enfin, en 1551, évêque de Warmie. Hosius se signala par la rigueur fanatique avec laquelle il poursuivit les protestants. Il lut au synode de Piotrkowo sa *Confessio catholicæ fidei christianæ*, qui a été traduite dans toutes les langues. Quelque temps après, le pape l'appela à Rome et l'envoya vers l'empereur Ferdinand Ier. S'étant rendu au concile de Trente, il s'y signala par son érudition et par son éloquence, et reçut, en 1561, le chapeau de cardinal. Il poursuivit les réformés avec une nouvelle ardeur et fonda en 1564, à Baunsber, le premier collége de jésuites qui ait existé en Pologne. Il était en mission à Rome lorsqu'il mourut. Ses *Opera omnia* ont été publiés après sa mort (Cologne, 1584, 2 vol.).

HOSLUNDIE s. f. (o-sleun-dî — de *Hoslund*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des labiées, et comprenant plusieurs espèces, qui habitent la Guinée et la Sénégambie.

HOSMER (William-H.-C.), poëte américain, né à Avon, Etat de New-York, en 1814. Tout en étudiant le droit, il cultiva la poésie et fit paraître, en 1844, un poëme indien en sept chants, *Yonnondio*, dont il puisa le sujet dans les légendes des Indiens Senecas. Depuis lors, il a publié, sous le titre d'*Œuvres poétiques* (New-York, 1854, 2 vol.), des poésies consistant en poëmes lyriques, ballades, chansons, etc., et dans lesquelles on trouve de la verve et de la vigueur.

HOSMER (Henriette), femme sculpteur américaine, née à Watertown (Massachusetts) en 1831. Elle alla, en 1852, compléter ses études artistiques à Rome, et, de retour aux Etats-Unis, elle révéla son remarquable talent en exécutant des statues dont le succès a été très-grand. Nous citerons notamment: *Puck* (1856), pour la bibliothèque publique de Saint-Louis; l'*Esprit follet*, œuvre pleine de grâce; *Zénobie enchaînée*, statue colossale; *Thomas H. Benton* (1868); *Faune dormant*, qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1867.

HOSNY s. m. (o-sni). Ichthyol. Espèce de spare.

HOSPES HOSTIS (*Tout étranger est un ennemi*), Maxime politique qui n'est autre chose que l'exagération d'un patriotisme exclusif.

« La vertu, chez William Pitt, n'est pas plus la vertu philosophique d'Epictète ou d'Aristide que la vertu chrétienne. C'est la vertu des conquérants romains, le dévouement à la patrie, la grandeur de la patrie poursuivie par tous les moyens, sans réserve des droits de l'étranger ni des droits de l'humanité: *Hospes hostis!* »

HENRI MARTIN.

HOSPICE s. m. (o-spi-se — lat. *hospitium*; de *hospes*, hôte). Maison religieuse établie pour donner l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs: HOSPICE *du mont Saint-Bernard*.

— Maison de charité destinée à recevoir des pauvres, des orphelins et d'autres personnes que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de gagner leur vie: HOSPICES *civils*. HOSPICE *de la vieillesse*. HOSPICE *des incurables*. HOSPICE *des Enfants-Trouvés*. HOSPICE *des aliénés*. ‖ S'emploie quelquefois abusivement pour HÔPITAL: *Un tiers de la population de Paris meurt à l'*HOSPICE. (Toussenel.)

— **Encycl.** V. HÔPITAL.

HOSPINIEN (Rodolphe), théologien protestant suisse, né à Altdorf en 1547, mort à Zurich en 1626. Il fit ses études à Marbourg et à Heidelberg. Revenu dans sa patrie, il occupa divers emplois ecclésiastiques et s'acquit une grande réputation d'érudit. On dit que, sur la fin de sa vie, il perdit entièrement la raison. « Personne, dit Dupin, n'a mieux que lui démêlé ni détaillé l'histoire des différends qui ont existé entre les sectes séparées de l'Eglise romaine. » Ses principaux ouvrages sont: *De templis, hoc est de origine, progressu, usu et abusu templorum* (Zurich, 1587, in-fol.); *De monachis, hoc est de origine, progressu, cerimoniis et ritibus festorum dierum christianorum liber unus, etc.* (Zurich, 1593, in-fol.); *De festis Judæorum et ethnicorum, etc.* (Zurich, 1592, in-fol.); *Historia sacramentaria, hoc est libri quinque de Cœnæ dominicæ prima institutione ejusque vero usu et abusu in primitiva Ecclesia* (Zurich, 1598, in-fol.); *De origine et progressu controversiæ sacramentariæ de Cœna Domini inter lutheranos, ubiquistas et orthodoxos, quos zuringlianos seu calvinistas vocant* (Zurich, 1602, in-fol.); *Historia jesuitica; De origine, regulis, constitutionibus, privilegiis, incrementis, progressu et propagatione ordinis jesuitarum* (Zurich, 1586, in-4°). Les *Œuvres complètes* d'Hospinien ont été publiées à Genève (1669-1681, 7 vol. in-fol.).

HOSPITAL, village d'Irlande, comté et à 26 kilom. S.-E. de Limerick; 1,900 hab. Ce village doit son nom et son origine à une commanderie de chevaliers hospitaliers établis en ce lieu sous le règne du roi Jean. Sir W. Brown y bâtit un magnifique château sur l'emplacement de l'ancien hôpital.

HOSPITAL (L'), nom de plusieurs personnages distingués dans la magistrature et les sciences. V. L'HOSPITAL.

HOSPITALIER, IÈRE adj. (o-spi-ta-lié, iè-re — lat. *hospitalis*; de *hospes*, hôte). Qui aime à exercer l'hospitalité: *Homme* HOSPITALIER. *Peuple* HOSPITALIER. *Le Français est naturellement bon, ouvert,* HOSPITALIER, *bienfaisant.* (J.-J. Rouss.)

— Où l'on reçoit l'hospitalité; où l'on trouve un refuge: *Demeure* HOSPITALIÈRE. *Asile* HOSPITALIER.

Agréables banquets, tables *hospitalières*,
Charmants amphitryons, aimables douairières,
Vous avez disparu!...

COLNET.

— Hist. relig. Se dit de certains ordres établis originairement pour recevoir les pèlerins et les voyageurs: *Religieux* HOSPITALIERS. ‖ Se dit de certains ordres institués pour donner des soins aux malades dans les hôpitaux: *Religieuses* HOSPITALIÈRES.

— Méd. *Hygiène hospitalière*, Partie de l'hygiène qui concerne l'aménagement et le service des hospices et hôpitaux.

— s. m. Hist. relig. Membre de divers ordres institués originairement pour donner asile aux pèlerins et aux voyageurs: HOSPITALIERS *du Saint-Esprit*. ‖ *Grand Hospitalier*, Dignitaire de l'ordre de Malte, qui avait la juridiction du grand hôpital de Malte. Depuis 1646, cette dignité appartenait au pilier ou chef de la langue de France.

— Fr.-maçonn. Dignitaire ou officier d'une loge, chargé d'administrer la caisse destinée aux œuvres de bienfaisance et d'aller visiter les frères malades.

— s. f. Religieuses hospitalières: *Les* HOSPITALIÈRES *de Saint-Joseph*.

— **Encycl.** L'histoire des ordres religieux qualifiés d'*hospitaliers* offre un champ assez étendu d'études intéressantes. Nous ferons remarquer avant tout que l'exercice de l'hospitalité n'était pas exclusif aux ordres dits particulièrement *hospitaliers*; il constituait une des principales obligations de tous les ordres religieux, quels qu'ils fussent; et ceux qui, par la suite, ne se firent pas scrupule de le négliger et de l'abandonner totalement faillirent à l'une des conditions essentielles de leur institution.
Le plus souvent, l'origine des ordres *hospitaliers* se rattache à quelque besoin pressant et imprévu, à quelque fléau destructeur, que les ressources ordinaires n'auraient pu efficacement combattre: tels sont le feu Saint-Antoine, le mal des Ardents, la peste noire, etc.
Les ordres *hospitaliers* d'hommes peuvent se classer en deux grandes catégories: 1° ceux qui se consacraient exclusivement à l'hospitalité; 2° les ordres tout à la fois *hospitaliers*

et militaires. Au reste, plusieurs ordres, *hospitaliers* lors de leur fondation, cessèrent de l'être par la suite, par exemple les chanoines réguliers de Saint-Antoine de Viennois et ceux du Saint-Esprit, deux instituts supprimés en France depuis plus d'un siècle. De même les religieux *hospitaliers* de Saint-Jean de Jérusalem devinrent plus tard les chevaliers de Malte. D'un autre côté, quelques-uns des ordres *hospitaliers* et militaires, corrompus par l'excès de leurs richesses et de leur ambition, par leur soif insatiable de domination, ne tardèrent pas à se détourner de leur voie primitive et ne conservèrent que de nom le caractère religieux, qui ne faisait que rendre leur dépravation plus scandaleuse.
C'est surtout aux époques antérieures aux croisades, puis vers le déclin du moyen âge, que prirent naissance les ordres spécialement *hospitaliers*. Gérants fidèles des biens des pauvres pendant un grand nombre d'années, ils s'abandonnèrent enfin à de tels désordres que, vers le milieu du XVIe siècle, il fallut les supprimer ou du moins les réformer presque tous.
Nous nous bornerons ici à donner l'énumération des ordres *hospitaliers*, en renvoyant aux articles spéciaux que nous consacrons aux plus célèbres, et en nous contentant de quelques indications sommaires pour dispenser de rechercher les autres.

— **Chevaliers de l'ordre de Constantin.** Cet ordre, appelé aussi ordre *doré*, ordre *angélique*, ordre de *Saint-Georges*, paraît avoir été institué vers la fin du XIIe siècle par l'empereur Isaac-Ange Comnène, qui lui donna le nom de Constantin en l'honneur du célèbre protecteur du christianisme, dont la famille Comnène prétendait descendre. Les chevaliers, qui devaient fournir leurs preuves de noblesse, prêtaient serment de défendre les veuves et les orphelins, d'exercer la charité, d'observer l'humilité, la chasteté, etc. Cet ordre jouissait encore d'une grande considération au XVIIe siècle.

— **Chanoines et chevaliers du Saint-Sépulcre.** V. SAINT-SÉPULCRE.

— **Hospitaliers de Notre-Dame de la Scala**, ordre fondé au IXe siècle, à Sienne, par un pieux personnage dont l'histoire n'a pas conservé le nom. On y admettait des hommes et même des femmes qui se consacraient au service des malades dans les hôpitaux, à la réception des pèlerins, etc. Cet ordre s'éteignit vers le milieu du XVIIe siècle.

— **Hospitaliers du Mont-Saint-Bernard.** V. BERNARD.

— **Hospitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.** V. CARMEL et LAZARE DE JÉRUSALEM.

— **Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes, de Malte.** V. JÉRUSALEM, RHODES et MALTE.

— **Hospitaliers de Saint-Antoine de Viennois**, ordre fondé en 1093, par un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, pour le soulagement de la maladie connue sous le nom de *feu sacré* ou *feu Saint-Antoine*. L'ordre devint des plus florissants; mais avec les richesses s'introduisirent les abus, et, en 1768, l'archevêque Loménie de Brienne leur fit défense de recevoir des novices. Pour échapper à une ruine totale, les Antonins s'unirent à l'ordre de Malte en 1775.

— **Hospitaliers du Saint-Esprit.** Cet ordre paraît avoir été fondé par Guy de Montpellier, qui bâtit dans cette ville, vers la fin du XIIe siècle, un hôpital destiné aux malades et aux orphelins abandonnés. L'ordre, qui prit une extension considérable, cessa d'exister en France en 1789; mais il ne fut supprimé en Italie qu'en 1847.

— **Chanoines hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste de Coventry**, ordre institué au XIIe siècle par le prieur de la cathédrale de Coventry, pour desservir l'hôpital de cette ville.

— **Chevaliers de la milice du Temple** ou **Templiers.** V. TEMPLIERS.

— **Chevaliers de l'ordre Teutonique.** V. TEUTONIQUE.

— **Hospitaliers Pontifes** ou **Frères Pontifes.** V. FRÈRES.

— **Chevaliers hospitaliers de l'ordre de Saint-Cosme**, ordre fondé à Jérusalem pour desservir l'hôpital de Saint-Cosme et de Saint-Damien, consacré aux pauvres, aux infirmes et aux captifs arrachés aux fers des infidèles.

— **Ordre des pauvres catholiques**, fondé en 1160 par un riche marchand de Lyon nommé Valdo. Ces religieux, appelés aussi *léonistes*, *isabates* et *vandois*, soignaient les pauvres, les malades, les enfants abandonnés, les femmes en couches. Ils s'unirent dans la suite aux Ermites de Saint-Augustin.

— **Chevaliers de Sainte-Catherine du Sinaï**, ordre institué pour la défense des pèlerins qui visitaient le tombeau de la sainte sur la montagne du Sinaï.

— **Hospitaliers Croisiers** ou **Porte-Croix**, ordre fondé en Allemagne au XIIIe siècle, et qui prit une extension considérable dans divers pays de l'Europe, où ils desservaient les hôpitaux.

— **Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame**, institués au XIIIe siècle dans le diocèse de Châlons, par Gui, seigneur de Joinville. Ces religieux desservaient plusieurs hôpitaux, et s'attirèrent d'abord par leur dévouement la considération générale. Mais ils tombèrent ensuite dans les plus honteux déréglements, et l'ordre s'éteignit en 1631, après plusieurs tentatives inutiles de réforme.

— **Hospitaliers de Burgos**, institués en 1212 par Alphonse VIII, roi de Castille, pour recevoir les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques et à Notre-Dame de Guadalupe. En 1474, ils quittèrent l'habit de Cîteaux pour revêtir celui des chevaliers de Calatrava.

— **Hospitaliers de l'ordre de Saint-Augustin.** Cet ordre, qui admettait aussi des femmes, se consacrait surtout au service des pauvres et des malades à l'Hôtel-Dieu de Paris.

— **Hospitaliers charpentiers de Saint-Jacques du Haut-Pas**, ordre originaire d'Italie et qui se rattachait à celui des Frères Pontifes. V. JACQUES DU HAUT-PAS (Hôpital Saint-).

— **Religieux cellites**, institués au commencement du XIVe siècle et relevant de la règle de saint Augustin. Ils soignaient les malades, les pestiférés, et enterraient les morts. Leur ordre comprenait deux provinces, celles d'Allemagne et de Brabant. Les religieux cellites existent encore aujourd'hui en Belgique, où ils s'emploient surtout à soigner les malades à domicile.

— **Jéronimites** ou **Ermites de Saint-Jérôme**, établis en Italie vers la fin du XIVe siècle pour le service des malades.

— **Ordre militaire et hospitalier de Sainte-Brigitte**, fondé en 1366. Ses statuts avaient beaucoup de rapports avec ceux des chevaliers de Malte.

— **Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu**, institués en Espagne par le saint de ce nom, au commencement du XVIe siècle. V. JEAN DE DIEU.

— **Jésuates de Saint-Jérôme**, ordre fondé à Sienne par Jean Colombin, vers le milieu du XVIe siècle. Ces religieux s'occupaient surtout de préparer des médicaments qu'ils distribuaient gratuitement aux pauvres. Ils furent supprimés en 1668.

— **Frères infirmiers Minimes** ou **Obrégons**, consacrés surtout à soigner les malades. Ils furent institués en 1567, en Espagne, par François Obrégon.

— **Ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare**, fondé en 1434 par Amédée VIII, duc de Savoie. V. MAURICE.

— **Clercs réguliers, ministres des infirmes**, institués à Rome, en 1584, par Camille de Lelli, pour soigner les malades dans les hôpitaux et à domicile. Cet ordre passa d'Italie en Espagne.

— **Chanoines réguliers de Saint-Jean l'Évangéliste**, ordre fondé en Portugal par un médecin nommé Jean Vicenze, et chargé de fournir aux malades les secours matériels et spirituels.

— **Ordre de la Charité de Saint-Hippolyte**, établi au Mexique, où il desservait la plupart des hôpitaux.

— **Hospitaliers bethléémites.** V. ce dernier mot.

— **Congrégation de Saint-Joseph**, établie vers 1620 par Paul Motta, gentilhomme milanais, et composée de prêtres séculiers qui devaient visiter les hôpitaux et s'employer à diverses autres œuvres de charité.

En terminant cet article, donnons une mention aux *hospitaliers* de la terre sainte, dont les couvents sont ouverts aux voyageurs, quelle que soit leur nation. La plupart de ces religieux sont Espagnols ou Italiens; leur hospitalité est d'autant plus précieuse que la Syrie manque complétemement d'auberges et que le voyageur ne saurait où trouver un asile, si les maisons des *hospitaliers* faisaient défaut.
Passons maintenant aux *hospitalières*, aux ordres de femmes.
Les ordres *hospitaliers* de femmes, supprimés par le décret du 18 août 1792, ont été rétablis par un décret du 18 février 1809, et ils sont aujourd'hui plus nombreux, plus florissants qu'ils ne l'ont jamais été. Leur établissement est soumis à l'autorisation préalable du gouvernement. Nous allons donner ici la liste des plus importants de ces ordres:

— **Religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin** ou **Augustines.** V. ce dernier mot.

— **Hospitalières de Saint-Jean de Jérusalem.** Cet ordre existait déjà à Jérusalem avant la prise de cette ville par les croisés en 1099; les religieuses desservaient un hôpital réservé aux femmes qui entreprenaient le pèlerinage de la terre sainte. Elles étaient soumises au grand maître des *hospitaliers* de Saint-Jean. Du XIIIe au XVIe siècle, l'ordre fonda plusieurs établissements en France, en Espagne, en Portugal, en Italie et en Angleterre; l'hôpital qu'il voulut établir à Toulouse, sous le règne de Louis XIII, resta à l'état de projet devant la résistance du conseil de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

— **Hospitalières** dites *données*. C'est le nom sous lequel on désignait des femmes charitables qui, sans prononcer aucun vœu, se donnaient corps et biens aux établissements qu'elles habitaient. On les appelait aussi *Sœurs vendues*, avec la même signification, ou *Sœurs grises*, de la couleur de leur vêtement.

— **Sœurs grises du tiers ordre de Saint-François**, appelées aussi dans quelques localités sœurs de la *Celle*, sœurs de la *Faille*. Instituées au XIIIe siècle, elles ne tardèrent pas à se répandre en France, en Allemagne et en Flandre, où elles se consacraient au service des hôpitaux et des malades à domicile. Placées d'abord sous la dépendance du provincial des Frères Mineurs ou de Saint-François, elles furent rattachées plus tard à l'ordre des Récollets.

— **Filles hospitalières de Sainte-Marthe.** Ces *hospitalières*, instituées en 1443, tirent leur origine des béguines de Malines; elles ne font que des vœux simples, qui s'appliquent seulement au temps consacré par elles au service des pauvres, et rentrent dans le monde quand elles le veulent. Ces religieuses desservent aujourd'hui encore plusieurs hôpitaux de Paris.

— **Hospitalières de la Charité de Notre-Dame**, instituées en 1624 par la sœur Françoise de la Croix. Elles fondèrent à Paris deux hôpitaux, l'un dans la rue des Tournelles, l'autre au faubourg Saint-Antoine. Ce dernier est devenu la prison de la Roquette. Ces religieuses créèrent de même des établissements dans un grand nombre de villes de France.

— **Filles hospitalières de Saint Joseph de Bordeaux**, institut fondé, vers 1630, par Marie Delpech de L'Estang, pour prendre soin des jeunes orphelins, et érigé en congrégation par le cardinal de Sourdis, sous le nom de *Société des Sœurs de Saint-Joseph pour le gouvernement des orphelins*. Cette société a donné naissance à plusieurs branches, dont les principales sont: les filles de Saint-Joseph, dites de la Providence, chez lesquelles se retira la marquise de Montespan, les sœurs de Saint-Joseph de la Flèche et les sœurs de Saint-Joseph du Puy-en-Velay.

— **Filles de Saint-Vincent de Paul.** V. pour cet ordre célèbre VINCENT DE PAUL (Filles de SAINT-).

— **Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve**, ordre fondé, vers 1639, par Ange Le Proust, prieur du couvent de Lamballe, et placé sous le patronage de saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, célèbre par sa charité. Ces religieuses, qui suivent la règle de saint Augustin, virent leur ordre prospérer rapidement. Pendant la Révolution, elles continuèrent leurs services dans les hôpitaux *à titre individuel*. Ces sœurs soignent les malades dans les établissements de charité et tiennent des pensionnats. Elles desservent, à Paris, l'hôpital des Enfants.

— **Hospitalières de la Miséricorde de Jésus**, ordre fondé à Gentilly, en 1648, par les soins de Claude Sonnius, libraire et quartenier de Paris, pour y soigner les enfants de ce bourg et des villages voisins. En 1655, ces religieuses fondèrent dans la rue Mouffetard un hôpital pour les femmes et filles malades, et, en 1704, un autre établissement à Saint-Mandé.
Nous ne pousserons pas plus loin ce recensement des congrégations de religieuses *hospitalières*; disons seulement que le nombre de celles qui ont été autorisées depuis 1809 s'élève aujourd'hui à environ cent vingt.
Citons, en terminant, l'institution des Petites sœurs des pauvres, qui a eu les commencements les plus humbles, et qui, fondée, il y a quelques années, pour l'entretien de vieillards sans ressources, a pris un immense développement.

HOSPITALIÈREMENT adv. (o-spi-ta-liè-re-man — rad. *hospitalier*). Avec hospitalité: *Recevoir* HOSPITALIÈREMENT *des voyageurs*.

HOSPITALITÉ s. f. (o-spi-ta-li-té. — V. l'étym. à la partie encycl.). Réception et logement gratuits des étrangers, des passants: *Exercer, donner l'*HOSPITALITÉ. *Recevoir l'*HOSPITALITÉ. *Les lois de l'*HOSPITALITÉ. *L'*HOSPITALITÉ *était fort en usage chez les anciens Germains, et elle est sacrée chez les musulmans.* (Acad.)

— Action de recevoir quelqu'un chez soi, à quelque titre que ce soit: *J'ai remarqué qu'il n'y a que l'Europe seule où l'on vende l'*HOSPITALITÉ. (J.-J. Rousseau.)

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du latin *hospes*, *hospitis*, l'hôte qui reçoit et l'hôte reçu, contracté du sanscrit *ghôshapati*, qui est lui-même composé de *ghôsha*, pâtre et station de pâtre, et de *pati*, maître. De tout temps et en tout pays, les peuples pasteurs se sont distingués par les vertus hospitalières, et cela s'explique par la nature des intérêts et par le mode de vivre. Plus ou moins isolé du reste du monde, surtout aux époques primitives, le pasteur, entouré de sa famille, voyait arriver avec joie un hôte connu, et avec une curiosité bienveillante l'étranger qui se présentait en demandant un asile. Les voyages étaient alors longs et difficiles; l'hôte arrivait fatigué et affamé, et le premier devoir consistait à le restaurer par la nourriture et le repos, après quoi seulement on l'interrogeait sur son origine, ses intentions, ses aventures, etc. Ce sont là des traits que l'on retrouve chez tous les anciens peuples, dans la Bible comme dans les épopées de l'Inde et de la Grèce. On conçoit bien que le *ghôshapati*, le maître de la station pastorale ou le berger en chef, ait été considéré comme l'hôte qui reçoit, et qu'il soit devenu dans ce sens-là l'*hospes* du latin; mais comment son nom a-t-il pu passer à l'hôte qui est reçu? Cela peut s'expliquer par l'antique usage d'offrir à l'arrivant tout ce que l'on possédait, de lui dire de se regarder comme le maître, et d'en exercer les prérogatives. Et ce serait ainsi que le titre du chef recevant aurait passé à celui qu'il voulait accueillir avec honneur.

— Mœurs. Dans l'antiquité la plus reculée, un sentiment instinctif d'humanité faisait regarder l'étranger en voyage comme un être sacré; tous les chefs de famille s'empressaient de l'accueillir sous leur toit, et, dès qu'il y était entré, il devenait, pour ainsi dire, membre de la famille; tout le monde s'empressait à le servir; on se faisait un point d'honneur de satisfaire à tous ses besoins, de veiller à sa sûreté si sa vie courait quelques dangers, si, par exemple, il était poursuivi par des ennemis puissants. Les héros d'Homère connurent et pratiquèrent l'*hospitalité*. Chez les Hébreux, elle fut dès les premiers temps en grand honneur, et plusieurs des récits les plus intéressants de la Bible ont pour objet des voyageurs et l'empressement avec lequel ils sont reçus par les patriarches. Chez les Germains et chez la plupart des nations que les Romains appelaient « barbares, » l'*hospitalité* n'était pas seulement dans les mœurs, elle était dans les lois. On lit dans la loi des Bourguignons: « Si quelqu'un a refusé le couvert ou le foyer à un voyageur, qu'il soit frappé d'une amende de trois sous. » La loi des Wisigoths permettait au voyageur d'allumer du feu, de faire paître son cheval et de couper des branches. Les *Capitulaires* de Charlemagne font aussi une loi de l'*hospitalité*: « Il nous paraît convenable, dit Charlemagne, dans un capitulaire de 789, que les étrangers et les pauvres trouvent dans les divers lieux des asiles où régulièrement on leur donne l'*hospitalité*. En effet, le Seigneur dira au grand jour de la rémunération générale: « J'étais étranger et » vous m'avez accueilli. » Dans un autre capitulaire rendu en 802, Charlemagne ordonna à tous ses sujets riches ou pauvres d'accorder au voyageur au moins le couvert, le feu et l'eau. Il exhortait en même temps à lui donner tout ce qui lui serait nécessaire, ajoutant que Dieu récompenserait ceux qui pratiqueraient l'*hospitalité*. L'*hospitalité* était aussi prescrite par les règles monastiques. Il y avait ordinairement près des couvents une maison des hôtes, où le voyageur et le pauvre trouvaient l'*hospitalité*. Le château refusait rarement d'accueillir l'hôte qui demandait un asile. Des traditions qui n'ont pas toujours eu un caractère bien authentique célèbrent l'*hospitalité* féodale. Elles représentent le chevalier errant accueilli avec empressement, charmant les veillées du récit de ses prouesses, et le troubadour nomade payant l'*hospitalité* par ses chants de guerre et d'amour. Sainte-Palaye rapporte qu'il était d'usage autrefois de mettre en haut des maisons un heaume ou casque, pour inviter les gentilshommes et les nobles dames qui passaient à demander l'*hospitalité*. Il existait encore des traces de cette coutume au XVIIIe siècle. « Je me souviens, dit Sainte-Palaye, d'avoir vu, sur des toits de maisons, des heaumes de terre ou de fer-blanc, qui étaient des restes des heaumes placés autrefois au haut des maisons pour inviter les passants à entrer. »
C'est surtout en Orient que l'*hospitalité* est pratiquée de la façon la plus large. Elle a donné lieu à beaucoup de légendes, parmi lesquelles nous choisirons la suivante, qui a une saveur particulière dans la cruauté même, tout à fait selon les idées locales, qui en fait le fond. L'ange Gabriel descend sur la terre pour éprouver la vertu de deux frères, dont l'un est un anachorète et l'autre un brigand. Le solitaire accueille fort mal l'envoyé; il n'a rien à lui offrir, tout au plus un coin pour s'étendre sur sa natte de jonc. L'ange va frapper à la porte du brigand, et, comme il ne trouve que la femme, refuse d'entrer dans la tente. Mécontentement du brigand lorsqu'il rentre au logis; il s'emporte contre sa femme, enlève sa tente, la porte vers le voyageur, la lui dresse sur la tête et dit: « Tiens, puisque tu n'as pas voulu te reposer de bon gré dans mon habitation, t'y voilà maintenant par force. » On apporte à souper; le voyageur refuse tout ce qu'on lui offre et déclare qu'ayant fait un vœu il ne peut accepter qu'un plat composé de sept cœurs. Le brigand n'avait que cinq chèvres pour toute fortune, il les tue: voilà cinq cœurs. Comment se procurer les deux autres? Il cherche, il fouille partout; ses regards tombent sur ses deux petits enfants qui se roulent à terre en riant comme on rit à leur âge. Lui, il ne pense qu'à l'*hospitalité* et à l'invité de Dieu. Le malheureux tue ses enfants, leur enlève le cœur, fait cuire alors les sept cœurs et les sert en disant: « Monseigneur, voici les sept cœurs que vous avez demandés. — As-tu des enfants? demande l'étranger. — J'en ai deux. — Eh bien! je ne mangerai pas avant qu'ils soient ici. — Cela ne se peut pas, monseigneur, ils sont très-jeunes et très-mal habillés. — Comment se nomment-ils? — Ils se

nomment Aali et Abd-el-kader. » Puis il s'enfuit pour cacher ses larmes. L'ange Gabriel appela trois fois par leur nom les petits enfants morts. Dieu leur rendit la vie. Quand le père rentra, un instant après, dans la tente, il les vit éveillés et joyeux autour de la table; mais le voyageur avait disparu. Où était-il allé? Il était allé trouver Dieu pour lui raconter l'histoire des deux frères, dont l'un, l'adorant depuis quarante ans, avait brusquement refusé l'*hospitalité* à un étranger, et l'autre, quoique brigand, avait tué ses enfants pour le nourrir. « Retourne auprès de celui qui m'adore depuis quarante ans, et fais-lui savoir que, m'adorât-il encore cent autres années, cela ne lui servirait de rien dans ce monde ni dans l'autre. Puis, va trouver le brigand qui s'est si bien conduit, dis-lui que je lui pardonne tous ses crimes, qu'il entrera dans mon paradis et que je le tiens pour un saint de septième classe. L'invité de Dieu, c'est Dieu. »

Les peuples nomades ont presque tous ces vertus hospitalières. Chez les habitants de l'Afrique australe, toujours en guerre les uns contre les autres, on trouve la késendi, cérémonie en usage parmi les habitants des diverses tribus qui vivent le long du Zambèse. Cette cérémonie établit entre les deux parties qui y participent une amitié inviolable, et à laquelle tout autre sentiment doit céder. Elle n'est pas sans offrir une grande analogie avec cette *hospitalité* qui joue un si grand rôle chez les héros d'Homère. Elle contribue à adoucir les mœurs de ces peuplades sanguinaires, et à faciliter les relations des tribus entre elles. « Sambanza, dit le docteur Livingstone, pour cimenter nos rapports affectueux, procède le lendemain à la késendi, formalité qui s'accomplit de la manière suivante : deux personnes réunissent leurs mains, de légères incisions sont faites sur les mains croisées des deux parties, au creux de l'estomac, sur la joue droite et sur le front de chacune d'elles. L'opérateur recueille, au moyen d'un brin d'herbe, une petite quantité du sang qui s'échappe de ces incisions et mêle celui de chacun des opérés à de la bière contenue dans des pots différents : l'un boit le sang de l'autre, et ils sont unis désormais d'une amitié que l'on suppose inaltérable. Pendant cette libation, quelques-uns des assistants frappent le sol avec des gourdins et ratifient, par certaines phrases consacrées, le traité qui se conclut devant eux; puis, les gens qui composent la suite des deux amis finissent par boire la bière qui reste dans les pots. Les deux héros de la késendi, considérés à l'avenir comme parents, sont obligés de s'avertir réciproquement du danger qui les menace. La cérémonie se termine par l'échange entre les deux nouveaux parents de ce qu'ils ont de plus précieux. » Ce n'est pas seulement dans l'Afrique australe que subsistent de semblables coutumes; Chateaubriand en a trouvé d'identiques chez les Indiens du nord de l'Amérique, et il les a mentionnées dans son roman des *Natchez*.

Dans nos mœurs actuelles, chez les nations les plus avancées, l'*hospitalité* a complétement changé de caractère. On ne voyage guère que lorsqu'on a une bourse bien garnie, et alors on est sûr de trouver dans toutes les villes, souvent même dans les plus petits villages, des auberges où, moyennant finance, on se procure tout ce qu'un voyageur fatigué peut désirer pour se remettre de ses fatigues. Que dis-je! un voyageur n'éprouve plus de fatigue, lorsque sa richesse lui permet de choisir les premières places dans les chemins de fer. Il part le matin, il arrive le soir ou le lendemain au plus tard; la faim et la soif sont les seuls besoins qu'il puisse éprouver pendant la route, mais il trouve, à des distances assez rapprochées, des buffets richement approvisionnés, et, lorsqu'il est arrivé, des hôtels bien tenus où il se fait servir des repas somptueux et où il trouve une chambre à coucher aussi confortable qu'il peut le désirer. C'est encore de l'*hospitalité*, si l'on veut; mais cette *hospitalité* n'est plus une vertu, c'est un commerce. Le seul cas où l'*hospitalité* puisse encore s'exercer comme vertu, c'est peut-être au milieu des carnages produits par la guerre, lorsque de pauvres blessés viennent demander un asile, pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi.

Le mot *hôte* désignait, au moyen âge, une catégorie de personnes qui, en général, jouissaient d'un tènement assez restreint : une cabane, une cour et un jardin. Leur état se rapprochait assez de celui des vavasseurs; cependant il faut prendre garde de les confondre avec eux, puisque certaines chartes les opposaient aux hommes libres. Ce qui les en distinguait surtout, c'était l'étendue restreinte de leurs tènements. Ajoutons qu'ils avaient à remplir des devoirs tout particuliers; les uns pêchaient pour leurs maîtres, d'autres, qui habitaient les villes, avaient la charge d'héberger des barons, des dignitaires ecclésiastiques; ils servaient aussi de correspondants ou de commissionnaires. On trouve parfois des hôtes qui étaient de riches bourgeois; ainsi, les rôles de l'échiquier de Normandie citent un certain Guérin de Glapion, au Mans, hôte qui, en 1202, avait été imposé à trente livres d'Angers pour la taille. On en doit conclure que, si les hôtes ont pu être opposés aux hommes libres dans certains cas, leur qualification n'entraîne pas précisément l'idée de servitude. A partir du XIIIe siècle, les mentions d'hôtes deviennent plus rares. En résumé, on peut considérer les hôtes, au moyen âge, comme appartenant en général à la classe des paysans et différant peu des paysans proprement dits, et des bordiers, placés à un degré plus bas.

HOSPODAR s. m. (o-spo-dar — mot slave qui signifie prince). Ancien titre des souverains de la Moldavie et de la Valachie.

— Titre donné par les Slaves à l'empereur de Russie.

— **Encycl.** Le titre d'*hospodar* ne paraît guère remonter au delà du XVIe siècle, époque à laquelle la Valachie fut soumise au joug turc sous Mahomet II. Les formalités de l'investiture des *hospodars*, leur système d'administration furent, jusqu'au traité de Paris (1856), empreints du caractère ottoman. Leur nomination avait lieu à Constantinople, avec les cérémonies usitées pour celle des vizirs ou des pachas; le muzzur-aga plaçait sur leur tête le koukka (aigrette), signe distinctif du commandement, et le grand-vizir les revêtait de la pelisse d'honneur. Précédés d'une musique militaire et de l'étendard à trois queues, ils étaient présentés au sultan dans une audience publique. Du sérail, ils se rendaient en pompe à l'église grecque, où le patriarche procédait à leur inauguration avec toutes les cérémonies usitées anciennement pour le sacre des empereurs d'Orient. Accompagnés d'une escorte de dignitaires turcs, chargés de les installer dans leurs principautés, ils faisaient leur entrée solennelle dans leur capitale avec toute la pompe des sultans, au milieu des boyards et du haut clergé. Leur conseil portait le nom de *divan*.

Depuis le traité de Paris, qui a reconnu l'indépendance et proclamé l'union de la Moldo-Valachie, tout en reconnaissant le droit de suzeraineté nominale du sultan, le régime féodal des *hospodars* a fait place à un gouvernement constitutionnel. Le prince est élu par l'Assemblée nationale, mais il doit être agréé par les grandes puissances et reconnu par le sultan, qui lui confère l'investiture avec le cérémonial obligatoire.

HOSPODARAT s. m. (o-spo-do-ra — rad. *hospodar*). Charge, dignité d'hospodar.

HOSPODARYCZET, roi des dieux domestiques, dans la mythologie slave. Ces dieux sont au nombre de quatre : Ipaboh, que l'on représente ordinairement avec des cornes, protége les troupeaux et les pâturages; Krode empêche les maladies; Obranitel, vénéré spécialement chez les Tchèques, veille sur les hommes endormis; Stetick, espèce de génie microscopique, habite l'âtre de la cheminée. Hospodariczet, leur maître à tous, est le dieu que les Slaves invoquent pour obtenir la paix et le bonheur du foyer domestique.

HOSSCHIUS (Sidronius), nom latinisé de Sidron HOSSCH, poëte latin moderne, né à Merckhem, près de Dremunde (Flandre) en 1596, mort à Tongres en 1653. Il garda des troupeaux pendant son enfance, entra ensuite chez les jésuites, fit des progrès rapides et devint professeur d'humanités, puis directeur des novices. Des élégies qu'il publia, en 1635, eurent un grand succès et lui valurent la bienveillance de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, qui le nomma successivement précepteur de ses pages et de ses enfants. Hosschius quitta au bout de deux ans ces fonctions et se retira dans la maison des jésuites de Tongres. Les poésies latines de ce jésuite ont joui longtemps d'une grande réputation. Elles sont purement et élégamment versifiées, mais on ne saurait les considérer autrement que comme des amplifications. Elles ont paru sous le titre de : *Elegiarum libri VI de cursu vitæ humanæ, de Christo patiente, de lacrymis S. Petri, deque aliis argumentis* (Anvers, 1656, in-12). Lancelot Deslandes a traduit en vers français les *Elégies sur la Passion de Jésus-Christ* (Paris, 1723, 2 vol. in-12).

HOSSEIN, également appelé **HUSSEIN** et **HOÇEIN**, troisième imam des Schiites, né en 625 de notre ère, tué en 680. Second fils d'Ali et de Fatimeh, fille de Mahomet, il succéda, jeune encore, à son frère l'imam Hassan ou Hussun, empoisonné par une affidée du roi de Syrie, Ayzid (669). Hossein, comme fils d'Ali, posa ses prétentions au califat, se vit, néanmoins, forcé de reconnaître Moawiah; mais, après la mort de ce dernier (679), il refusa d'admettre l'autorité de Yézid. Les habitants de Koufa lui ayant proposé de quitter La Mecque, de se rendre au milieu d'eux et de le proclamer calife, Hossein accepta et partit pour cette ville. Pendant la route, il se vit abandonné d'une partie de son escorte, et 4,000 hommes, sous les ordres d'Amrou-Ibn-Sad, un des lieutenants d'Yézid, lui coupèrent la retraite. Vainement il essaya d'échapper. Il fut tué, avec les 72 musulmans qui l'accompagnaient, à Kerbelah (Irak), et inhumé à Mesched. Les Schiites considèrent Hossein comme un martyr. Ils célèbrent en son honneur, le 10 octobre, une fête commémorative, et son tombeau est devenu, pour eux, un lieu de pèlerinage.

HOSSEIN ou **HOÇEIN-BEN-ALI** (Mewlana-Kemal-Ed-Din), surnommé **Al Waiz** (le *Prédicateur*), **Al Kaschefi** (le *Commentateur*), célèbre écrivain persan, né à Beihac, mort en 1504 de notre ère. Il acquit une grande réputation d'éloquence et de savoir, passa la plus grande partie de sa vie à Hérat (Khorassan), où il gagna la faveur du vizir Ali-Schir, et composa des ouvrages qui le placent au rang des écrivains les plus élégants et les plus purs qu'ait produits la Perse. Ses principaux ouvrages sont : les *Perles de l'exégèse*, commentaire du Coran; *Akhlac i Mohsini* (Mœurs du bienfaisant), traité de morale, qui fait de Hossein le Montaigne et le La Bruyère des Persans, et qui a été plusieurs fois partiellement édité, notamment dans les *Persian selections* de Lumsden (Calcutta, 1811); *Raudhet as Schoada* (Jardin des martyrs), ouvrage sur Mahomet et sa famille; *Anwar i Sohaili* (les *Lumières de Canop*), nouvelle rédaction persane du livre célèbre de *Calilah et Dimnah* (Hertford, 1805).

HOSSEIN-BEN-MANSOUR (Abou'l-Moghit), également appelé **HOUÇAIN** et surnommé **Al-Helladj** (le *Cardeur de coton*), docteur et martyr musulman de la secte des sofis, né dans le Fars, ou, selon d'autres, dans le Khorassan, mort à Bagdad en 922. Il s'instruisit à l'école des sofis les plus célèbres, visita l'Irak, la Mecque, le Khorassan, l'Indoustan, une partie de la Chine, puis se rendit à Bagdad, où il acquit une telle réputation, qu'il passa dans l'imagination populaire pour avoir le don de prophétie et le pouvoir de faire des miracles. Hossein professa le panthéisme, qu'il formulait ainsi : Je suis Dieu et tout est Dieu. « Tantôt, dit Beauvais, il pratiquait scrupuleusement les préceptes de l'islamisme, tantôt il enseignait que les bonnes œuvres sont plus méritoires que les exercices de dévotion. Au reste, ses mœurs étaient irréprochables et il vivait avec la plus grande simplicité. » Ayant prétendu, dans un de ses ouvrages, qu'il était possible de se dispenser du pèlerinage de La Mecque, et d'en acquérir le mérite, à la condition de pratiquer les cérémonies dans sa maison et de se livrer à des actes de charité, il n'en fallut pas d'avantage pour ameuter contre lui les docteurs orthodoxes. Accusé d'hérésie par les imams de Bagdad, il fut condamné à mort et mis à la torture. On lui coupa les membres, on brûla son cadavre et ses cendres furent jetées dans le Tigre.

HOSSEIN ou **HOÇEIN-BEN-MASOUD-AL-FERA-AL-BAGHEWI** (Mohyi-As-Sonnet-Abou-Mohammed), jurisconsulte arabe, né dans le Khorassan, mort en 1116 ou 1122 de notre ère. Il appartenait à la secte de Schafei et composa plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable, intitulé : *Messabih-As-Sonnet* (lumières de la Sunna), est un abrégé de plusieurs recueils de traditions relatives à Mahomet. Ce travail, plusieurs fois commenté, a été refondu par Wali-Ed-Din-Abou-Abdallah, sous le titre de : *Mischkat-Al-Messabih*, et ce nouveau travail a été publié en arabe, avec une explication, à Calcutta, vers 1854.

HOSSEIN, **HOÇEIN** ou **HOUCEIN-MIRZA-BAÏKARA** (Abou'l-Ghazi-Bahadour-Khan), sultan de Khorassan, né à Hérat en 1438 de notre ère, mort en 1506. Il descendait de Tamerlan, se signala, dès son extrême jeunesse, par son courage et par son habileté dans tous les exercices militaires, épousa une fille du prince de Merw-Schahdjihan, qu'il essaya de détrôner, s'enfuit dans le désert après sa tentative avortée, et parvint bientôt après à s'emparer d'Asterabad, des provinces de Mazandéran et de Djard-Jân (1458). L'année suivante, Hossein fit la guerre au sultan Abou-Saïd, fut contraint de chercher un refuge au Khazim, reprit peu après l'offensive, assiégea Hérat sans succès et fut une seconde fois contraint de s'enfuir devant son ennemi. Après la mort d'Abou-Saïd, Hossein reprit les armes. Il remporta la victoire de Derbend-Schakhan (1469), s'empara d'Hérat, puis de tout le Khorassan; mais, presque aussitôt, un compétiteur, Mirza-Yadighiar-Mohammed, lui disputait le trône, et pendant que ce dernier entrait à Hérat (1470), Hossein, abandonné par ses troupes, se rendait à la hâte auprès des Turcs Erlates de Meimenah, pour leur demander des secours. Etant parvenu à réunir une troupe d'élite, il fondit à l'improviste sur Hérat, s'empara de Mirza-Yadighiar, qu'il mit à mort (1470), et reconquit toutes ses anciennes possessions. Toutefois, Hossein eut encore à lutter contre des fils d'Abou-Saïd, qui lui disputèrent le pouvoir, contre son propre fils Hossein-Badi, qui se révolta dans son gouvernement de Balkh, et contre le khan des Ouzbeks, peu de temps avant sa mort. Ce prince, qui fut un des descendants de Tamerlan les plus puissants, embellit la capitale de superbes édifices, et fit de sa cour la cour la plus brillante et la plus polie qu'il y eût à cette époque. Il répandit l'instruction, s'entoura des savants les plus distingués et cultiva lui-même les lettres. Outre des vers écrits en turc, on a de lui un ouvrage, intitulé : *Medjalis-Al-Oschak* (assemblée des amants), lequel contient des notices sur soixante-quinze personnages célèbres.

HOSSEIN, **HOÇEIN** ou **HOUCEIN-BADI-EZ-ZEMAN**, sultan du Khorassan, fils aîné du précédent, mort à Constantinople en 1520. Du vivant de son père, il s'était révolté contre lui (1496), et était resté maître du gouvernement de Balkh. Après la mort d'Hossein-Mirza, il lui succéda conjointement avec son frère Motzaffer (1506), montra une complète incapacité, fut vaincu par Schéibani, khan des Ouzbeks (1507), et prit la fuite pendant que son frère perdait la vie. Hossein essaya par la suite, mais inutilement, de recouvrer le Khorassan, tomba, en 1514, entre les mains du sultan Sélim Ier, et passa les dernières années de sa vie à Constantinople. — Un de ses fils, MOHAMMED-ZEMAN-MIRZA, passa dans l'Indoustan, fut successivement gouverneur du Behar, roi du Goudjerate, gouverneur de Djouanpour, et mourut dans une bataille en 1539.

HOSSEIN-PACHA, dernier dey d'Alger. V. HUSSEIN-PACHA.

HOST (Nicolas-Thomas), botaniste autrichien, né en 1763, mort en 1834. Il devint premier médecin de l'empereur, et fut pendant environ quarante ans directeur du jardin de Schœnbrunn. Ses principaux ouvrages sont : *Icones et descriptio graminum Austriacorum* (4 vol. in-fol.); *Flora Austriaca* (1827, 2 vol. in-8°).

HOSTALRICH, petite ville forte d'Espagne, prov. et à 50 kil. S.-O. de Girone, près de la Tordera; 1,700 hab. Fabrique de bouchons; commerce de bois de construction. Cette place de garnison, située vers l'ancienne route de Barcelone en France, a perdu de son importance depuis qu'on a ouvert une nouvelle route sur le bord de la mer. Dans la guerre de 1809, elle fut attaquée et prise par les Français; l'année suivante, le général O'Donnel fut battu par les troupes de Napoléon Ier aux environs de cette ville.

HOSTE s. f. (os-te — de *Host*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des verbénacées, tribu des lantanées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique tropicale. On dit aussi HOSTANE. ‖ Syn. de FUNKIE et de MYRSINE, autres genres de plantes.

HOSTE (le P. Paul), mathématicien et jésuite français, né à Pont-de-Veyle (Bresse) en 1652, mort à Toulon en 1700. Il enseigna les mathématiques dans plusieurs colléges de son ordre, s'adonna particulièrement à l'étude de cette science, en ce qui concerne ses applications à la navigation, fut longtemps attaché comme chapelain aux maréchaux d'Estrées et de Tourville, qu'il accompagna dans leurs expéditions, et devint enfin professeur au séminaire de Toulon. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Traité des évolutions navales* (1691, in-fol.); *Recueil des traités de mathématiques qui peuvent être nécessaires à un gentilhomme pour servir par mer ou par terre* (Paris, 1692, 3 vol. in-12); *l'Art des armées navales* (Lyon, 1697, in-fol.); *Théorie de la construction des vaisseaux* (Lyon, 1697, in-fol.).

HOSTE (William), marin anglais, né en 1780, mort en 1828. Il entra fort jeune dans la marine, et, par un heureux hasard, il fit ses premières campagnes sous Nelson qui, frappé de sa vive intelligence et de son courage, le prit en amitié. Il se distingua particulièrement à l'attaque des îles Canaries, à la bataille navale de Saint-Vincent (1797), reçut en 1809 le commandement de l'*Amphion*, fit alors preuve d'une activité dévorante et sut mériter le surnom de **Nelson le Jeune**, par la façon brillante dont il se conduisit devant Naples (1809), devant Lissa (1811), contre une escadre française de beaucoup supérieure en nombre, le long des côtes de l'Istrie et de la Dalmatie, à la prise de Fiume (1813), lors de la réduction de Cattaro, de l'occupation de Praga (1814), etc. En récompense de ses services, il reçut le titre de baronnet et fut nommé au commandement du yacht royal le *Royal George* (1815); mais, à partir de ce moment, sa mauvaise santé le força à vivre dans la retraite. — Son frère, Thomas-Edouard HOSTE, né en 1794, mort en 1834, entra à treize ans dans la marine, se distingua devant Naples et à la bataille de Lissa (1811), fut promu lieutenant, puis commandant (1825), et fut emporté par une mort prématurée.

HOSTÉE s. f. (o-sté — de *Host*, sav. allem.). Bot. Syn. de MATÉLÉE.

HOSTEIN (Edouard-Jean-Marie), peintre français, né à Pléhèdes (Côtes-du-Nord) en 1812. D'abord simple lithographe, il exécuta sur la pierre des dessins d'après nature, des paysages et des marines. Vers 1830, M. Hostein se rendit à Paris, y étudia la peinture, à laquelle il finit par s'adonner presque entièrement, puis visita successivement les bords du Rhin (1834), la Suisse (1837) et l'Italie. C'est un artiste d'un mérite sérieux, qui observe bien la nature et l'interprète avec goût. Nous citerons parmi ses tableaux : la *Vallée de l'Ile-Adam*, *Barques de pêcheurs à Granville* (1835); le *Cours de la Meuse*, *l'Abbaye de Val-Dieu* (1837), qui lui valurent une seconde médaille; les *Sapins de la forêt Noire*, la *Forêt de Saverne*, le *Lac Nemi*, la *Chaumière de la Touque* (1841), tableaux qui lui firent décerner une médaille de 1re classe. Depuis lors, il a exposé des tableaux où l'on trouve un talent en progrès, toujours à la recherche du mieux. Mentionnons : la *Forêt de Compiègne*, la *Vallée de la Saône*, la *Vallée de Pierrefonds*, le *Camp de Saint-Maur*, des *Vues de la Seine*, *Jeunes filles se baignant dans un ruisseau*. En 1855, il exposa les *Rives de la Seine et ses endiguements*, un de ses meilleurs tableaux; puis le *Bois de pins*, la *Rade de Toulon* (1857); *Vue générale de Versailles prise du bois de Satory*, *Pâturage en Vendée* (1859), etc. On lui doit, en outre, quelques *Portraits* au pastel et de nombreuses lithographies illustrant divers ouvrages, entre autres les *Voyages dans l'ancienne France*.

HOSTEIN (Jules-Jean-Baptiste-Hippolyte), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1814. Après avoir étudié la médecine, il débuta, comme littérateur, par des ouvrages pour la plupart destinés aux enfants, et écrivit en collaboration divers ouvrages dramatiques. Vers cette époque, M. Hostein devint secrétaire de la direction du Théâtre-Français, puis il fut successivement directeur de la scène à la Renaissance, à l'Ambigu, directeur du Théâtre-Historique, dont il acheta le privilége à Alex. Dumas (1847), et directeur de la Gaîté (1849), qui, grâce à lui, parvint alors à un haut degré de prospérité. Décoré de la Légion d'honneur en 1854, il fonda, l'année suivante, avec M. Dennery, l'établissement de bains de Cabourg-Dives. En 1858, M. Hostein abandonna la direction de la Gaîté pour prendre celle du théâtre du Cirque, qu'on venait de construire en face du Théâtre-Lyrique, et qui, à partir de 1862, prit le nom de Théâtre du Châtelet. Là, il fit jouer des drames, surtout des féeries, dont l'une, *Cendrillon*, n'eut pas moins de quatre cents représentations; mais, malgré toute son habileté administrative, écrasé par les frais énormes que nécessitait cette entreprise, à laquelle il avait joint la direction du théâtre du Prince-Impérial, M. Hostein se vit contraint de faire faillite (13 octobre 1869). Cette même année, à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez, il passa en Egypte et fut nommé à la fois directeur du théâtre du Caire et secrétaire général du surintendant de ce pays. Peu de temps après, M. Hostein revint en France, où il entra, comme feuilletoniste dramatique, au *Constitutionnel*. Ses principaux ouvrages sont : *Tableau synoptique des nerfs encéphaliques*, d'après le cours du docteur Halma-Grand (1834, une planche); les *Contes bleus de ma nourrice; Bonjour et bonsoir*; les *Enfants d'aujourd'hui; Caractères et portraits de la jeunesse*; les *Amis de l'enfance*; le *Château de la Mailleraye*, récits d'une mère à ses enfants; le *Petit François*; les *Enfants industrieux*, ouvrages destinés à l'enfance et à la jeunesse; *Versailles anecdotique* (1837, in-18); *Cours de botanique à l'usage des dames* (1839); *De Paris à Orléans* (1843); *Réforme théâtrale*, suivie de l'*Esquisse d'un projet de loi sur les théâtres* (1848); la *Liberté des théâtres* (1867), etc.

Comme auteur dramatique, on lui doit : l'*Hôtellerie de Lisbonne*, drame-vaudeville, avec Emile Taigny (1836); le *Serrurier d'Offenbach*, drame en cinq actes, avec Jouhaud (1839); l'*Allumeur*, drame en quatre actes, avec Antony Béraud (1839); le *Miracle des roses*, drame en seize tableaux, avec le même (1844); les *Trois loges*, vaudeville en trois actes, avec Clairville (1845); la *Pluie et le beau temps*, vaudeville en un acte, avec Dennery (1844), ouvrage fort agréable; *François les bas bleus*, drame en cinq actes (Ambigu, 1854); l'*Ouvrière de Londres*, drame en cinq actes, tiré du roman de miss Braddon, intitulé les *Réprouvés* (Ambigu, 1864); *Trois hommes forts*, drame en cinq actes (Châtelet, 1865), etc. M. Hostein possède le tempérament d'un dramaturge. Il sait trouver un sujet, en tirer des situations émouvantes; son style est correct et parfois plein de chaleur.

HOSTIE s. f. (o-stî — du lat. *hostia*, victime, dont le radical est probablement le même que celui de *hostire*, frapper, et *hostis*, ennemi. V. HOSTILE). Antiq. Victime, animal immolé en sacrifice : *Cet usage abominable de sacrifier des* HOSTIES *vivantes, si universel parmi tous les peuples connus de l'Europe et de l'Asie, remonte à une haute antiquité*. (Virey.)

— Liturg. Pain destiné au sacrifice de la messe : *Le pain à chanter est proprement le pain sans levain dont sont faites les* HOSTIES. (Boissonade.) ‖ Le même pain consacré et changé au corps de Jésus : *L'élévation de la sainte* HOSTIE. *Recevoir la sainte* HOSTIE. *Profaner des* HOSTIES. ‖ Victor Hugo a, par comparaison, donné ce nom à la pleine lune :

La lune à l'horizon montait, *hostie* énorme;
Tout avait le frisson, le pin, le cèdre et l'orme,
Le loup, et l'aigle, et l'alcyon;
Lui montrant l'astre d'or sur la terre obscurcie,
Il lui dit : Courbe-toi; Dieu lui-même officie,
Et voici l'élévation!

V. HUGO.

— **Encycl.** *Hostie* est un des noms de la victime dans l'antiquité; la coutume, chez les Romains, d'offrir des sacrifices sanglants fit que l'on nomma *hostie*, *ab hostibus cædendis*, l'animal sacrifié avant, pour obtenir la victoire, et victime, *a victis hostibus*, l'animal sacrifié après la victoire. L'*hostia*, les *hostiæ*, étaient généralement prises dans le petit bétail, moutons, brebis, agneaux, et les *victimæ* étaient des bœufs, des taureaux, des génisses; les deux termes, cependant, finirent par se confondre, sauf que celui de victime ne put jamais s'appliquer qu'aux animaux, tandis que celui d'*hostie* s'appliquait à la fois aux animaux et aux offrandes. On appelait *hostiæ piaculares* les sacrifices faits aux dieux pour se les rendre favorables.

Le christianisme a trouvé l'idée du sacrifice dans les cultes au milieu desquels il est né. Avec cette grande faculté d'assimilation qui a si puissamment contribué à son succès, il a considéré le drame du Golgotha comme un sacrifice sanglant qui a aboli tous les autres; Jésus-Christ est devenu la plus pure *hostie*, après laquelle nulle autre ne doit plus être immolée. Cependant, afin de conserver le sacrifice dans le culte, la messe a été instituée, afin qu'on y célébrât un sacrifice non sanglant, dans l'Eucharistie.

L'*hostie*, c'est donc le corps et le sang de Jésus-Christ, renfermés, sous les apparences du pain et du vin, dans l'Eucharistie. Mais on appelle aussi *hostie* le pain destiné à être consacré.

Mille fables ridicules ont été racontées, surtout au moyen âge, sur l'*hostie* consacrée. Ainsi, des théologiens racontent sérieusement qu'un juif donna quelque argent à une malheureuse femme, à la condition que celle-ci irait communier et rapporterait de l'église l'*hostie* de la cène. Elle fit ce que lui demandait le juif. A peine celui-ci fut-il en possession de l'*hostie*, qu'il la lacéra de coups de canif. L'*hostie* répandit alors une grande quantité de sang. Le juif voulut la jeter au feu, l'*hostie* voltigea au-dessus de la flamme, etc. Le pire fut que le pauvre juif fut pris et brûlé à la grande joie du clergé.

Le concile de Trente (session XIII, ch. v) a ordonné que l'*hostie* fût honorée, comme Dieu lui-même, du culte de latrie.

HOSTIE s. f. (o-stî — de *Host*, sav. allem.). Bot. Syn. de BARKHAUSIE.

HOSTILE adj. (o-sti-le — lat. *hostilis*; de *hostis*, ennemi, étranger. D'après Corssen, *hostis* signifie proprement ennemi et, par suite, étranger. Ce savant rattache ce mot à *hostia*, victime, et *hostire*, frapper, faisant venir tous les trois directement du sanscrit *has*, *ghas*, dévorer, manger, blesser, frapper. *Hostia* serait la frappée et *hostis* le frappant. D'autres étymologistes pensent que *hostis* a signifié d'abord un étranger, et ils comparent le gothique *gasts*, hôte et étranger, anglo-saxon et ancien allemand *gast*, allemand *gast*, anglais *guest*; l'ancien slave et russe *gosti*, polonais *gose*, illyrien *goost*, bohémien *host*, etc. Bopp et Miklosich pensent également à la racine sanscrite *ghas*, manger, parce qu'on offre des aliments à l'hôte, et cela serait très-plausible, si l'on pouvait concilier le sens très-différent de *hostis* dans son rapport évident avec *hostia* et *hostire*. Une conjecture ingénieuse, proposée par Kuhn, et se rapprochant beaucoup de celle de Corssen, lève cette difficulté. En sanscrit, l'hôte reçu est appelé *góghna*, littéralement celui qui tue le bœuf ou la vache, ou, d'après Panini, celui pour qui on tue le bœuf, ce qui répond à la locution biblique : *Tuer le veau gras*. Kuhn rappelle que, dans l'*Iliade*, le roi de Lycie fait tuer neuf bœufs pour fêter, pendant neuf jours, l'arrivée de Bellérophon, et que le verbe *hiereuein* est employé dans l'*Odyssée* pour exprimer l'acte de tuer un animal en l'honneur de l'hôte. Il conjecture, d'après cela, que le grec *xenos*, *xeinos*, hôte, se liait étymologiquement à *kleino*, je tue, et signifiait, comme *goghna*, le tueur. Si maintenant l'on considère que, d'après Festus, *hostire*, dénominatif de *hostis*, signifiait frapper, et que *hostia* désignait la victime, on est conduit à une racine *hos* ou *gos*, *gas* en slave et en gothique, et *has* ou *ghas* en sanscrit, avec le sens de frapper, tuer, à laquelle Kuhn rattache également le sanscrit *hasta*, la main qui frappe, et le latin *hasta*, la lance qui tue). Qui est propre à un ennemi; qui annonce, qui caractérise un ennemi : *Action*, *entreprise* HOSTILE. *Vues, projets* HOSTILES. *La France est sous la domination d'une idée* HOSTILE *au trône*. (Chateaub.) *La religion est* HOSTILE *à la science et au progrès*. (Proudh.)

HOSTILEMENT adv. (o-sti-le-man — rad. *hostile*). En ennemi : *Agir* HOSTILEMENT *à l'égard de quelqu'un. Entrer* HOSTILEMENT *sur un territoire étranger*.

HOSTILIEN (Caius-Valens-Hostilianus-Messius Quintus), empereur romain, mort en 252 de notre ère. Il était fils de l'empereur Dèce, à qui il succéda, conjointement avec Caïus-Vibius-Trebonianus Gallus. Le pouvoir resta concentré entre les mains de ce dernier, et Hostilien mourut de la peste au bout d'un règne de quelques mois.

HOSTILINA, déesse romaine, qui présidait à la croissance complète des épis, et qu'on invoquait pour obtenir une abondante moisson.

HOSTILITÉ s. f. (o-sti-li-té — lat. *hostilitas*; de *hostis*, ennemi). Acte d'ennemi, acte de guerre : *Commencer, ouvrir les* HOSTILITÉS. *Suspendre, reprendre les* HOSTILITÉS. *Les* HOSTILITÉS, *de nos jours, ne ressemblent pas à celles des temps anciens*. (Raynal.)

— Disposition hostile; haine, lutte : *Les gens de même profession sont en* HOSTILITÉ *perpétuelle. Il n'y a rien de plus visible, pendant tout le XVIIIe siècle, que l'*HOSTILITÉ *des bourgeois des villes contre les paysans de leur banlieue*. (De Tocqueville.) *Entre un Français et une Française, l'amour n'est qu'une* HOSTILITÉ *déguisée*. (Mme de Gir.) *En amour, il n'y a pas d'amis : partout où il y a une jolie femme, l'*HOSTILITÉ *est ouverte*. (V. Hugo.)

HOSTILIUM s. m. (o-sti-li-omm — du lat. *hostilis*, qui a rapport à l'ennemi). Hist. Prestation en temps de guerre, en usage dans les premiers temps de la monarchie franque.

— **Encycl.** Les actes de l'époque carlovingienne appellent *hostilium* la prestation de guerre qui consistait ordinairement en bœufs et chariots. « Les hommes de l'abbaye de Prum, dit M. Guérard, étaient obligés de fournir *in hostilium* des chariots et des bœufs, qui pouvaient être rachetés pour une somme d'argent, de même que la plupart des autres redevances. Les vassaux de cette abbaye, soumis à cette prestation, payaient chacun depuis un cinquième ou même un dixième de bœuf jusqu'à quatre bœufs et un char. Un bœuf se rachetait tantôt pour quatre deniers et tantôt pour deux deniers et demi. Les chariots destinés à l'armée avaient probablement quatre roues. Ils étaient conduits au rendez-vous général des troupes, et les officiers des domaines du roi avaient ordre de mettre à part ceux qui lui étaient dus par ses propres tenanciers. Ils servaient au transport des armes, des munitions et des provisions de guerre, et l'on y plaçait, pour les garder, des tireurs habiles. Dans sa lettre à l'abbé Fulrad, Charlemagne, en lui mandant de se rendre à l'assemblée générale de Stassfurt à la tête de ses hommes, avec les armes, les munitions et les provisions de guerre nécessaires, lui ordonne de garnir ses chariots d'outils de divers genres, savoir : de cognées, de doloires, tarières, haches, houes, pelles de fer, etc. « Que nos chariots qui vont à la » guerre, dit le même prince dans le capitulaire *De villis*, soient des basternes de bonne » condition; qu'ils soient bien couverts et garnis de cuirs tellement cousus, que, s'il est » besoin de passer des rivières, ils puissent » les traverser avec les provisions qu'ils contiennent sans que l'eau pénètre dans l'intérieur, et que rien de ce qui nous appartient » ne soit détérioré. Nous voulons aussi qu'on » mette dans chaque chariot, pour notre provision, douze muids de farine, et dans ceux » où l'on conduit le vin, douze muids de notre » mesure. De plus, qu'il y ait dans tous un » écu et une lance, un carquois et un arc. » Les chevaux remplacèrent successivement les bœufs dans les prestations de guerre. En retour des concessions faites par Louis le Débonnaire à l'église de Brioude, elle devait lui donner tous les ans un cheval avec un écu et une lance. L'abbé de Vareilles était soumis à la même prestation envers l'archevêque de Sens.

HOSTILIUS, poëte latin qui vivait à une époque incertaine. Il ne nous est connu que par un passage de Tertullien : « Quand vous voyez jouer les pièces bouffonnes des Lentulus et des Hostilius, dites-moi si ce sont vos farceurs ou vos dieux qui excitent les risées que vous faites. » Il ne reste rien des mimes composés par Hostilius. — Un autre poëte latin du même nom, sur lequel on est aussi mal renseigné que sur le précédent, avait composé des annales dont Priscien a cité un vers.

HOSTILIUS MANCINUS, consul romain. V. MANCINUS (Hostilius).

HOSTILIUS TULLUS, roi de Rome. V. TULLUS HOSTILIUS.

HOSTIUS, poëte latin du IIe siècle av. J.-C. Il composa, sous le titre de *Bellum historicum*, un poëme en vers hexamètres, dont le sujet est la guerre d'Illyrie en 178. Tout ce qui reste de ce poëme, à la versification pleine de rudesse, consiste en six vers qui nous ont été transmis par Macrobe, Servius et Festus.

HOSTRUP (Christophe), auteur comique danois, né en 1819. Il étudiait la théologie lorsqu'il composa une comédie intitulée les *Voisines*, qui fut d'abord jouée par des étudiants, puis représentée sur le théâtre de Copenhague. Le succès éclatant qu'obtint cette pièce décida Hostrup à abandonner la théologie pour le théâtre. A partir de ce moment (1846) jusqu'en 1854, il fit un grand nombre de comédies, de vaudevilles, d'opéras, etc., parmi lesquels nous citerons : les *Voisins de face; Incidents d'un voyage à pied; Intrigues*; le *Moineau*; l'*Orage*; le *Maître et le disciple*, etc. En 1854, M. Hostrup a renoncé au théâtre pour revenir à la théologie, et est devenu pasteur à Silkeborg, dans le Jutland. Outre ses pièces de théâtre, qui ont été réunies sous le titre d'*Œuvres poétiques* (Copenhague, 1852, 4 vol. in-8°), on a de lui : *Chants pour les étudiants*, recueil de vers publié sous le pseudonyme de **Jens Christrup**.

HOSTUNUM, ancien nom de la ville d'OSTUNI.

HÔTE, HÔTESSE s. (ô-te, è-se. — Les uns dérivent ce mot directement de *hospes*, et les autres de *hostis*, à la fois hôte et ennemi). Personne qui reçoit, nourrit, loge quelqu'un gratuitement, lui donne l'hospitalité : *Manso, marquis de Villa, eut le double honneur d'être l'ami du Tasse et l'*HÔTE *de Milton*. (Chateaub.)

. . . On trouve parfois des *hôtes* généreux,
Et l'espoir d'un bon vin soutient le malheureux.

PONSARD.

‖ Celui que l'on héberge, qui reçoit l'hospitalité : *L'*HÔTE, *en Orient, a beaucoup d'autorité; il est supérieur au maître de la maison, qui a en lui la plus grande confiance*. (Renan.)

— Personne qui loge et donne à manger pour de l'argent : *Du moment que mon* HÔTE *s'aperçut que je n'avais plus d'argent, il me battit froid, me fit une querelle d'Allemand, et me pria un beau matin de sortir de sa maison*. (Le Sage.) ‖ Personne qui loge dans un hôtel, une auberge : *Cet aubergiste traite bien ses* HÔTES.

— Fig. Ce qui réside, se trouve habituellement en quelqu'un ou en quelque chose : *Les vices en nous sont des* HÔTES *qui deviennent les maîtres du logis avec les années*. (Ste-Beuve.)

Crois-tu donc que l'on peut commander à son cœur?
On aime malgré soi, car l'amour est un *hôte*
Qui vient à son caprice et toujours en vainqueur.

E. AUGIER.

— Poétiq. Homme ou animal qui vit habituellement en un certain lieu : *Un* HÔTE *des bois, des forêts. Un* HÔTE *des airs*. ‖ Se dit aussi familièrement : *Les rats sont des* HÔTES *incommodes*.

— *Table d'hôte*, Table servie à heure fixe, et où l'on va manger à un prix réglé : *Vivre, manger à* TABLE D'HÔTE. *Tenir* TABLE D'HÔTE.

— *Compter sans son hôte*, Ne pas tenir compte, dans ses prévisions, d'une personne ou d'une chose qui peut les empêcher de se réaliser : *Je comptais qu'il ne nous étourdirait plus de pareils discours; je* COMPTAIS SANS MON HÔTE. (Le Sage.)

— Prov. *Qui compte sans son hôte compte deux fois*, On se trompe ordinairement quand on ne tient pas compte, dans ses prévisions, de ce qui peut les empêcher de se réaliser.

— Antiq. Personne qui avait reçu ou donné l'hospitalité, et qui devenait, par ce seul fait, comme un allié inviolable de la personne qui l'avait hébergée ou qu'elle avait elle-même hébergée : *Un suppliant et un* HÔTE *doivent être regardés comme un frère par tout homme sensé*. (Homère.)

— Féod. Sujet d'un seigneur féodal, dont la condition se rapprochait de celle des serfs.

— Pêche. Propriétaire d'un bateau pêcheur. ‖ On dit aussi BOURGEOIS.

HOTÉIA s. m. (o-té-ia — de *Hotéi*, bot. japonais). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Japon et dans l'Amérique boréale.

— **Encycl.** Les *hotéia* sont des plantes vivaces, à feuilles alternes, découpées, dépourvues de stipules, et à fleurs disposées en panicules terminales. Ces végétaux croissent au Japon et dans le nord de l'Amérique. L'*hotéia* du Japon est une plante touffue, couverte de poils épars, scarieux et roussâtres; ses feuilles sont alternes, trois fois pennatiséquées, à folioles dentées, d'un beau vert brillant en dessus; les tiges se terminent par des panicules de fleurs blanches, petites, mais très-élégantes. Cette plante est fréquemment cultivée dans nos jardins; elle aime surtout une exposition fraîche et ombragée, et la terre de bruyère. Elle convient pour border les massifs et orner les rocailles. On peut aussi la tenir en pots, pour décorer les jardinières de salon, car elle se conserve très-bien dans les appartements; elle peut se forcer très-facilement, de manière à commencer à fleurir dès le mois de mars.

HÔTEL s. m. (ô-tel — rad. *hôte*). Maison de ville vaste et somptueuse : *Acheter, vendre, louer un* HÔTEL. ‖ Edifice occupé par certaines administrations : HÔTEL *du ministère des finances*. HÔTEL *des monnaies*. HÔTEL *des Invalides. L'*HÔTEL *de l'ambassade d'Espagne*.

— Grande maison dans laquelle on loue des appartements meublés : *Tenir un* HÔTEL. *Loger à l'*HÔTEL. *Descendre à l'*HÔTEL *de l'Europe, des Ambassadeurs, des Quatre-Nations*.

— *Maître d'hôtel*, Officier qui prend soin de tout ce qui regarde la table d'un prince, d'un grand seigneur ou d'un riche particulier, et qui sert ou fait servir une table : *Premier* MAÎTRE D'HÔTEL *du roi*. MAÎTRE D'HÔTEL *ordinaire du roi*. MAÎTRE D'HÔTEL *de quartier*. ‖ *Maître, maîtresse d'hôtel*, Personne qui tient des appartements meublés.

— *Hôtel de ville*, Edifice où siége l'autorité municipale d'une commune.

— Hist. Nom donné anciennement à la résidence du roi. ‖ *Prévôté de l'hôtel*, Juridiction qui s'étendait sur tous les officiers de la maison du roi. ‖ *Grand prévôt de l'hôtel*, Celui qui jugeait toutes les causes civiles et criminelles des officiers de la maison du roi. ‖ *Requêtes de l'hôtel*, Autre juridiction relative à la maison du roi.

— Pratiq. Demeure d'un conseiller ou d'un officier de justice.

— **Syn. Hôtel, château, palais.** V. CHÂTEAU.

— **Encycl.** Le mot *hôtel* désignait primitivement toute espèce de logis, sans considération de grandeur ni de richesse. Vers le XVIe siècle, l'usage s'établit de consacrer exclusivement ce terme à la désignation des demeures vastes ou somptueuses, logis des princes, des grands seigneurs ou des financiers opulents. Cependant on dit encore un *hôtel*, un *hôtel* garni, pour désigner une maison meublée où l'on loge et l'on héberge les voyageurs ou les étrangers, pour de l'argent. Peut-être cela vient-il de ce que les auberges, les *hôtels* sont, en général, des maisons plus grandes que les autres; peut-être aussi l'idée de collectivité qui s'attache à ces sortes d'établissements, idée qui a quelque affinité avec celle de richesse, a-t-elle influé sur l'esprit du public, souverain maître et souvent maître un peu capricieux en fait de langage.

Il nous a paru intéressant de tracer avec

brièveté l'histoire des *hôtels*, des grandes demeures privées, dans les progrès successifs de leur construction et surtout de leur aménagement.

Il reste bien peu des grandes habitations particulières construites dans les villes au moyen âge; mais les châteaux, qui sont restés debout en plus grand nombre dans les campagnes, peuvent donner une idée assez rapprochée de ce que devaient être les *hôtels* au moyen âge, d'autant qu'à la ville comme à la campagne les seigneurs et les riches bourgeois sentaient le besoin d'entourer leur demeure de créneaux, de mâchicoulis, enfin de toutes les défenses usitées dans ces temps-là; quant au style et aux formes décoratives, les églises gothiques nous renseignent suffisamment; on peut se figurer en toute sûreté la décoration des *hôtels* sur le modèle de celle des églises. A la fin du XVe siècle et au début du XVIe, « en traversant le midi de la France et de l'Italie, dit M. de Laborde, nos princes et leurs armées, composées de toute la noblesse des cours, virent les monuments de l'antiquité, et tous les yeux furent frappés de la sobriété des ornements, de la régularité et de l'équilibre des dispositions générales. » On s'éprit de la manière antique, qui redevenait du nouveau, et l'on commença par construire des habitations particulières d'après les principes de l'art ancien. Ainsi, au lieu que l'architecture gothique s'était appliquée d'abord aux églises, d'où elle s'était étendue aux maisons particulières, l'architecture de la Renaissance s'empara d'abord de celles-ci, pour gagner ensuite les églises. « C'était une révolution dans l'art, mais non dans les habitudes; que la salle fût éclairée par des ogives ou par des fenêtres carrées, qu'elle fût couverte par une voûte à nervures, par un plafond uni ou à poutres saillantes, elle n'en était ni moins vaste ni moins froide; elle n'en devenait ni plus intime ni plus commodément habitable. » Les portes étaient trop étroites, ainsi que les escaliers, où l'on voyait à peine clair; en revanche, quand on était arrivé en haut, ce n'étaient que vastes antichambres, immenses appartements fort peu meublés et qui paraissaient ne pas l'être du tout. Mais laissons la parole à M. de Laborde; il va nous tracer un tableau des mœurs du temps, aussi pittoresque qu'exact. « Après la grande porte d'entrée, encore formidable entre ses tourelles, on arrivait par une voûte sombre à une porte basse qui donnait entrée sur l'escalier. De chaque côté, des éteignoirs pour les flambeaux des escortes (en ce temps-là les rues n'étaient pas éclairées), des montoirs pour hucher sur leurs selles hautes les cavaliers lourdement armés ou trop amplement costumés. On montait aux appartements par des marches roides et étroites, enroulées autour d'un pivot, et qui auraient eu besoin de plus de jour que n'en laissaient pénétrer d'étroites lucarnes. Au premier, cet escalier en limaçon s'ouvrait sur un corridor ou une vaste antichambre ouverte à tous les vents comme à tous les venants, vaste carrefour qui tenait de la halle et de la rue, car on y commettait les mêmes infractions aux habitudes de la propreté et aux règles de la bienséance. » Après cette première antichambre, on trouvait une seconde antichambre aussi vaste, aussi dénudée que la première. Là se tenaient les clients, les parasites de la maison, gens de tout ordre et de tous métiers, qui faisaient à peu près l'office de valets volontaires. Dans cette troupe, il y avait parfois des poëtes, des rimailleurs, des auteurs de toute espèce; parfois aussi, et même plus souvent, des voleurs, des bandits que le seigneur du lieu protégeait contre les recherches de la maréchaussée. Les plaintes des juges contre cet abus ne permettent pas de douter qu'il ne fût très-répandu parmi les grands seigneurs. M. d'Angoulême, dit Tallemant, ne payait pas ses gens, mais il leur disait: « Quatre rues aboutissent à l'hôtel d'Angoulême. Vous êtes en beau lieu, profitez-en, » c'est-à-dire, détroussez les passants.

Après la seconde antichambre, s'ouvraient plusieurs salons, une ou deux grandes galeries destinées aux grandes réceptions, le tout en enfilade. L'ameublement de ces pièces avait un caractère de luxe et de richesse, mais sans goût, et surtout sans commodité. Les murs étaient fort bien garnis par des cuirs richement estampés, par des tapisseries d'une grande valeur, par des broderies sculptées d'un aspect sévère; mais il y avait à peine de quoi s'asseoir. Quelques chaises ou des bancs, des consoles, un lustre en verroterie, quelque petit miroir de Venise, c'était tout ce qu'on apercevait çà et là sur la vaste surface des planchers et des murs, en fait de meubles meublants. Le soir, quelques chandelles qu'on y allumait n'éclairaient que d'une manière très-imparfaite, et les énormes bûches brûlant dans l'immense cheminée ne parvenaient pas à chasser le froid et l'humidité. Aussi n'habitait-on pas réellement ces salons d'apparat. Les maîtres du lieu se tenaient toujours dans une pièce plus petite et un peu moins incommode, qu'on trouvait enfin au bout de ces appartements; c'était la chambre à coucher. Là ils recevaient leurs amis tous les jours, hors les jours de grand gala. Dans cette chambre encore trop grande, et insuffisamment chauffée par une petite cheminée appelée chauffe-doux, on avait ménagé comme une seconde chambre, dans laquelle on se confinait le plus possible. Cet espace, délimité par un balustre, était occupé au centre par un lit monumental de 6 à 12 pieds en carré, monté sur une estrade; de chaque côté un couloir: c'étaient les ruelles, nom célèbre et qui rappelle les souvenirs les plus mêlés. C'est donc dans ces ruelles que les amis et même les connaissances étaient reçus et longuement entretenus par la maîtresse du logis, couchée ou assise en grand costume sur son lit. Les personnes qui égalaient par le rang la maîtresse du logis avaient le droit de s'asseoir sur son lit, même quand elles étaient du sexe masculin, en sorte qu'on vit, jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, des hommes en visite assis sur le lit où la maîtresse de maison était allongée, soit seule, soit en compagnie d'autres dames.

Pour pénétrer jusqu'aux maîtres de la maison, les visiteurs étaient souvent obligés de passer dans des chambres où couchaient les suivantes et les filles d'honneur, comme le prouve cette anecdote tirée des *Ménagiana* (t. V, p. 171): « M. de Fiesque, en entrant un matin chez Mme de L., vit en passant dans une chambre deux de ses filles d'honneur qui étaient encore dans le lit: « Hé bien, mesde- » moiselles, leur dit-il, vous voilà couchées en- » semble, en attendant mieux. » Le mot est leste; mais combien d'autres seigneurs de l'époque ne se fussent pas contentés d'une parole! Quand la maîtresse du logis avait besoin d'un de ses domestiques, elle était obligée de l'appeler, et souvent à très-haute voix, car le son se perdait dans ces immenses appartements; si elle avait de la société, elle priait quelque cavalier de lui rendre ce bon office; la civilité puérile et honnête du temps recommande à cet égard, au cavalier faisant cette fonction, de ne pas trop crier, mais d'aller plutôt à la recherche du domestique demandé. Cette solitude dans laquelle se trouvait la maîtresse de la maison, ses domestiques étant éloignés, et sans qu'elle eût le moyen de les appeler, car l'usage des sonnettes était inconnu, offrait quelquefois des inconvénients graves, à une époque où les hommes se permettaient aisément les violences les plus extrêmes. On pourrait citer nombre de viols commis par des cavaliers du meilleur monde sur des dames ainsi abandonnées dans leurs chambres, et dont les cris ne furent entendus que trop tard.

Il est inutile de dire que tous ces inconvénients ont disparu dans les *hôtels* modernes. Il n'est personne qui n'ait vu quelque confortable demeure, digne du nom d'*hôtel* par son étendue et par son apparence extérieure. Le caractère général de ces habitations, comparées à celles des temps antérieurs, consiste incontestablement dans une distribution habile et bien entendue des appartements, dans un aménagement propre à garantir du froid comme du chaud, dans un ameublement offrant toutes les commodités possibles. On sent que l'habitant de ces riches demeures se propose, avant tout, d'avoir chez lui ses aises pour lui-même et pour ceux qu'il reçoit.

— *Hôtel des haricots*, nom sous lequel était vulgairement désignée la maison d'arrêt destinée aux gardes nationaux condamnés à la prison pour contravention à la discipline. Ce nom bizarre vient de ce que cette prison fut d'abord établie sur l'emplacement de l'ancien collége Montaigu, où les écoliers étaient nourris principalement, et souvent d'une manière exclusive, de haricots.

Dans les festins où l'abondance
Prodigue les mets délicats,
On n'a jamais vanté, je pense,
La frugalité des repas.
A l'usage ici je déroge,
Bien assuré, bien convaincu,
Qu'on peut citer avec éloge
Les haricots de Montaigu.

Le collége des haricots, transformé en prison militaire et en prison de la garde nationale pendant la Révolution, fut bientôt baptisé *Prison des haricots*. Ce nom fut ensuite remplacé par celui de *Hôtel des haricots*, lorsque la maison d'arrêt de la garde nationale eut été transférée rue des Fossés-Saint-Bernard, à l'ancien hôtel Bazancourt. L'hôtel de Bazancourt disparut au mois d'octobre 1837, et le terrain qu'il occupait fut donné à l'Entrepôt général des liquides. Une sorte de grange s'élevant entre deux murs et située rue de la Gare, no 92, derrière le Jardin des plantes, entre la Seine et le chemin de fer d'Orléans, se trouva à son tour promue au grade respectable d'*Hôtel des haricots*, un si beau nom ne pouvant se perdre comme cela tout d'un coup; mais l'agrandissement de la gare d'Orléans ayant, en 1864, nécessité la démolition de ce dernier édifice, une maison d'habitation de la rue Boulainvilliers, no 3, dans le XVIe arrondissement, fut appelée à recueillir sa succession; le 6 octobre 1865, elle fut mise à la disposition du commandant supérieur de la garde nationale. C'en était fait de l'antique réputation de l'*Hôtel des haricots*, réputation européenne, s'il vous plaît, et que n'ont pas peu contribué à entretenir les histoires de toutes sortes que l'on a imprimées sur son compte; réunies, elles composent aujourd'hui une véritable légende, que les curieux de l'avenir ne manqueront pas de ressusciter quelque jour.

Mais nous pardonnera-t-on de n'avoir donné qu'une seule origine à cette appellation: *Hôtel des haricots?* Comme en fait d'étymologie les opinions sont libres, disons bien vite que le lecteur a le choix entre celle qui précède et la suivante. D'après un auteur grave, un certain Darricaud, colonel de la garde nationale sous le premier empire, vieille culotte de peau inflexible sur la discipline, aurait fait parmi les soldats citoyens insoumis de si nombreuses victimes, que ses subordonnés se seraient vengés de lui en baptisant la bibliothèque en pierre de taille où il collectionnait les récalcitrants du nom même de ce *dur à cuire*: de l'*Hôtel Darricaud* à l'*Hôtel des haricots* il n'y a que l'épaisseur d'une syllabe, et voilà comme *se non è vero, è bene trovato.*

Quoi qu'il en soit, le régime de cette prison pour rire fut en peu de temps celui d'une petite abbaye de Thélème. Un des habitués de l'endroit en a peint les mœurs de la manière suivante: « L'hôtel de Bazancourt ne présente rien, dans sa configuration extérieure ou intérieure, qui ait vraiment droit à une mention. Une seule particularité me frappa dans la visite que je fus admis à faire des cellules: c'est l'innombrable variété d'inscriptions, tant en prose qu'en vers, qui revêtent les murs et font de cette prison, dirait un poëte, un gigantesque album de pierre. Du reste, les arts se sont également donné rendez-vous à l'hôtel Bazancourt; j'y ai vu plus d'un dessin au crayon que Susse ou Giroux payeraient avec de l'or, et nul doute que Troupenas ou Bernard Latte n'éditassent très-volontiers deux ou trois charmantes mélodies au-dessous desquelles j'ai lu des noms justement populaires. La politique n'a pas manqué d'y laisser des traces de son passage: ce ne sont partout que symboles républicains et anathèmes à l'ordre de choses. Il va sans dire que la garde nationale y est principalement l'objet de ressentiments hostiles, et que la caricature s'est donné beau jeu à son endroit... On servait le déjeuner des prisonniers; je m'attendais à la maigre pitance qui leur est allouée administrativement (5 sous par jour). Quel fut mon étonnement, lorsque, introduit dans une vaste pièce qui sert au repas pris en commun, je fus cordialement invité à m'asseoir à une table copieusement servie, où mes compagnons de captivité me donnèrent l'exemple du plus indomptable appétit et de la plus expansive gaieté. Après déjeuner, les uns allèrent faire une sieste jusqu'à l'heure du second repas; j'en vis d'autres s'enfermer dans leurs cellules avec une provision de journaux et de romans; la majorité improvisa une bouillotte dont le produit devait faire les frais du dîner. Commensal à titre gratuit du déjeuner, j'étais engagé d'honneur à jouer; je jouai donc et perdis une somme assez ronde, nouvelle occasion de donner l'institution à tous les diables. Le dîner fut étincelant de pointes, de lazzis et de calembours. Seul, je pus à peine me dérider; je pensais à ma femme, à ma bourse vide, aux échéances de la fin du mois, au passé, au présent, à l'avenir. A neuf heures, le projet d'une seconde bouillotte pour le déjeuner fut délibéré et emporté à l'unanimité, une voix exceptée, la mienne. La partie du matin ayant été onéreuse pour quelques partenaires qui tremblaient d'avoir à rendre des comptes à leur ménagère, et la majorité des joueurs, par un heureux hasard, se composant de marchands de comestibles, il fut convenu que les perdants solderaient en nature, qui par un jambon, qui par un gigot de mouton, qui par du sucre et du café, qui par du pain et de la brioche; ces conditions arrêtées, on fit un jeu d'enfer. J'avais réussi à me récuser, sous le prétexte d'une indisposition; je pus donc gagner ma cellule où, après une courte inspection des lieux, je me décidai à me glisser dans les draps glacés de ma pistole. Hélas! je n'avais point aperçu une assez large brèche à l'un des carreaux de ma fenêtre... je ne pus fermer l'œil de la nuit. »

Alexandre Dumas, Eugène Sue, Balzac ont attaché à l'*Hôtel des haricots* de cette époque les souvenirs de festins mirobolants. Une captivité de soixante-douze heures coûta net 575 francs à l'auteur de la *Comédie humaine*, qui avait invité Jules Sandeau, Gustave Planche, Alph. Karr à venir partager ses repas délicats fournis par Véfour et par Chevet. La légende rapporte qu'Eugène Sue se faisait servir des dîners somptueux qui lui étaient apportés dans sa vaisselle d'argent par trois de ses domestiques, en livrée et en gants blancs. Il avait fait venir jusqu'à des flambeaux d'argent. On voit par là que Pélisson et Latude, dans leurs cachots, étaient plus à plaindre que les victimes du conseil de discipline dans le For-l'Evêque des bizets récalcitrants. Mais le règlement vint couper court à ces repas en commun qui dégénéraient en ripailles, et dans la maison d'arrêt de la rue de la Gare chacun dut manger isolément. Il n'était même plus permis de faire un tour de promenade pour faciliter la digestion. C'était seulement au milieu du jour que s'ouvraient les portes des cellules, et que les détenus pouvaient communiquer entre eux, réunis, suivant la saison, dans le préau ou dans une salle du rez-de-chaussée. A dix heures, extinction des feux. Une cantine, tenue par le gardien, fournissait, au même prix que dans un bon restaurant du boulevard, une alimentation tolérable et moins flatueuse que le traditionnel légume.

Rue de la Gare, comme à l'hôtel de Bazancourt, les murailles n'avaient pas tardé à devenir un curieux musée que les artistes et les hommes de lettres s'étaient plu à enrichir; mais sur les cinquante-sept cellules de l'*Hôtel des haricots*, trois seulement, portant les nos 7, 8 et 14, étaient dignes d'attention; on les appelait: *Cellules des artistes*. Un volume intitulé l'*Hôtel des haricots*, publié en 1864 par M. de Lassalle, a reproduit les curiosités principales de ces trois cellules. On y retrouve des dessins et des croquis de Dévéria, Decamps, E. Ciceri, Célestin Nanteuil, Théophile Gautier, Français, Traviès, Bertall, Aimé Millet, Yvon; des vers d'Alfred de Musset, Frédéric Bérat, Charles Monselet, Jules Claretie, Alfred Deberle, F. Desnoyers, Th. de Banville; une chanson de Grassot; des maximes et des pensées qui ne sont ni de La Rochefoucauld ni de Pascal, mais qui n'en sont pas moins profondes, exemple: « Les tambours sont des mouchards! » Les tambours, d'ailleurs, sont l'objet des imprécations les plus corsées. On connaît les strophes humoristiques que Musset a inscrites dans la cellule no 14, et qui commencent ainsi:

On dit: triste comme la porte
D'une prison;
Et je crois, le diable m'emporte,
Qu'on a raison.

Sur les murs de la même cellule, Frédéric Bérat avait noté la chanson dont voici un couplet:

Dès le matin, chacun, à pleine voix,
Entonne ici gaîment sa mélodie.
Jusqu'au gardien qui m'enferme parfois
En fredonnant l'air de *Ma Normandie.*
Sous les verroux, le chant des mariniers
M'arrive des bords de la Seine,
Avec les parfums printaniers,
Que le soir, de sa douce haleine,
La brise apporte aux prisonniers.

Somme toute, les murs de l'*Hôtel des haricots* étaient de véritables pages d'album où poëtes et artistes, gardes nationaux généralement peu zélés, avaient exhalé leur belle humeur de mille façons imprévues. A l'heure où nous écrivons, cette prison, moins illustre qu'illustrée, n'est plus qu'un souvenir; mais des mains prévoyantes ont enlevé pierre à pierre les murs des cellules 7, 8 et 14, qui doivent être conservées au musée que la ville de Paris a institué à l'hôtel Carnavalet.

— *Hôtel de ville.* Sous l'ancienne monarchie, on désignait le lieu où se réunissent les magistrats municipaux pour s'occuper des affaires administratives d'une cité, tantôt sous le nom d'*hôtel de ville*, tantôt sous ceux de *maison de ville*, de *maison de la commune*, d'*hôtel commun*. Pendant la Révolution, on l'appela simplement la *commune*. Depuis lors, on nomme en général *maison commune* l'édifice municipal d'une petite localité, et *hôtel de ville* celui d'une cité importante; enfin, dans le langage ordinaire, le mot tout récent de *mairie* est souvent usité dans l'un et l'autre cas. Chez les Romains, les édifices appelés capitole, prétoire, et plus exactement encore ceux que Vitruve désigne sous le nom de *civilis concilii basilica curia*, servaient à peu près au même usage que les *hôtels de ville* ou maisons de ville au moyen âge et dans l'époque actuelle. En Angleterre, le siége de la municipalité se nomme salle de la ville, *townhall*, et en Allemagne, maison du conseil, *rathhaus*.

Les premiers édifices de ce genre qu'on ait construits dans notre pays remontent au XIe siècle, époque où commença, dans quelques provinces, l'affranchissement des communes. Lorsqu'une cité obtenait la concession d'une charte de commune, elle élevait une maison municipale surmontée d'un beffroi; ce beffroi était le symbole de l'indépendance, à tel point que le *droit de beffroi*, consigné dans les chartes, était synonyme de droit de commune, et que, chaque fois qu'une commune était abolie, l'autorité royale faisait démolir le beffroi et la maison. Quand la ville était menacée, il suffisait de mettre le beffroi en branle, pour qu'on vît aussitôt les habitants prendre les armes et se réunir pour la défense commune. En général, les *hôtels* de ville se composaient autrefois d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, ordinairement surmonté d'une tour. Quelquefois, surtout avant le XVe siècle, les beffrois étaient indépendants du corps de bâtiment. Le rez-de-chaussée servait de halle et de bourse aux marchands; à l'étage supérieur, se trouvaient la salle du conseil et les salles où l'on célébrait les fêtes publiques. Le plus ancien *hôtel* de ville qui existe en France est celui de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne); il a été construit vers le milieu du XIIe siècle. C'est de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle que datent les *hôtels* de ville d'Orléans, de Saumur, de Luxeuil, de Beaugency, de Saint-Quentin, et celui de Compiègne, le plus remarquable de tous. En général, jusqu'au XVe siècle, les maisons municipales en France ne différaient guère des maisons de particuliers. Ainsi, en 1357, l'*hôtel* de ville de Paris était « un petit logis qui consistait en deux pignons, dit Sauval, et qui tenait à plusieurs maisons bourgeoises. » Parmi les *hôtels* de ville les plus remarquables de notre pays, outre ceux que nous avons déjà cités, nous mentionnerons ceux d'Arras, de Douai, de Béthune, de Noyon, de Dreux, de Valenciennes, de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix, de Lyon et de Paris.

Les *hôtels* de ville les plus remarquables au point de vue architectural sont ceux des Pays-Bas et du nord de la France. Dans ces contrées où la vie municipale prit de bonne heure un large et puissant essor, les communes donnèrent aux édifices où se préparaient et s'accomplissaient les actes de leur existence politique un caractère digne de leur destination. Les *hôtels* de ville de la Belgique et de la Hollande sont de superbes palais que domine le *beffroi*, où se tenait le guetteur chargé de veiller, nuit et jour, à la sûreté de ses concitoyens. Parmi les plus beaux, nous citerons ceux de Bruxelles, d'Oudenarde, de Gand, d'Anvers, d'Ypres, de Louvain, de Liége, de Bruges, de Maëstricht, d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Francfort-sur-le-Mein, d'Amsterdam, etc. Nous nous bornons dans cet article à une énumération sommaire, car nous parlons de ces divers monuments dans les articles consacrés aux villes où ils se trouvent.

— Econ. dom. *Maître d'hôtel.* Le *maître d'hôtel* est préposé à tout ce qui regarde la table d'un grand seigneur ou d'un riche particulier; c'est lui qui fait servir à table. Dans les maisons souveraines, il y en a ordinairement plusieurs, placés sous la direction d'un supérieur qui prend le titre de premier *maître d'hôtel*.

La profession de *maître d'hôtel* exige la réunion d'un grand nombre de qualités et de connaissances. Il doit être aussi assez expert dans l'art culinaire pour inspirer le respect au chef cuisinier, qui est sous ses ordres et qui le hait toujours cordialement. Pourvoyeur éclairé, le *maître d'hôtel* doit être fin connaisseur des viandes, gibiers, légumes, etc.; il en fait lui-même l'achat tous les jours, et ne doit fournir à son ennemi le cuisinier que des denrées sans reproche. C'est lui qui gouverne la partie financière de la cuisine, établit les comptes, proportionne la dépense aux fonds qui lui sont alloués.

« Quoiqu'un *maître d'hôtel*, dit Grimod de la Reynière, soit le premier serviteur d'une maison, et le chef de tous les autres, il doit savoir au besoin les remplacer tous, et surtout ne point en rougir. Nous avons vu des *maîtres d'hôtel* de première classe ne point hésiter de donner au besoin une assiette au dernier des convives; et un tel empressement, une telle abnégation de toute fierté, loin de les ravaler, les élevaient aux yeux de tout le monde. »

L'antagonisme traditionnel du *maître d'hôtel* et du cuisinier n'a jamais été tracé plus spirituellement que dans cette naïve boutade du fameux Carême: « Rien n'est plus pénible pour un bon cuisinier que de se voir sous la domination d'un *maître d'hôtel*. Les *maîtres d'hôtel* sont généralement orgueilleux, sans talent; ils prétendent que l'honneur d'un grand dîner leur appartient personnellement. Pourquoi cette vaine prétention? Les travaux du cuisinier ne peuvent être mis en parallèle avec les occupations de ces *maîtres d'hôtel*. Le premier passe des jours et des nuits dans le feu, il est sans cesse en butte à mille contrariétés que son travail fait naître à chaque instant. Le *maître d'hôtel*, au contraire, après avoir fait son marché, passe du salon à la salle à manger, où il fait placer son couvert par les valets de pied ou couvreurs de table; ensuite il va dans son appartement; là, assis mollement sur un vieux fauteuil doré, il attend complaisamment l'heure du dîner, et, descendant à la cuisine, les mains derrière le dos et l'épée au côté, regarde, observe, et fait souvent la mine; car ces messieurs ne sont pas très-parleurs. Lorsque à table tout le monde lui sourit, lui fait compliment, le brave homme prend cela pour lui seul; il ne dira jamais au cuisinier: « Nous avons un « bon dîner! Les maîtres sont très-gais et « mangent beaucoup. » Si, vers la fin du dîner, notre monsieur fait une gaucherie, alors il tourmente tout le monde, ou bien il garde un silence affecté, vous regarde en sournois, et sa mine renfrognée exprime très-bien tout ce qui se passe au fond de son âme mercenaire; enfin, c'est le tyran des domestiques. »

Le nom de *maître d'hôtel* ne désigne pas toujours un majordome; ceux qu'on désignait autrefois sous le nom d'hôteliers, expression qui fut longtemps la seule en usage, ont pris la dénomination un peu plus relevée, selon eux, de *maître d'hôtel*. On ne place plus le mot d'hôtelier dans un récit à moins qu'il ne date d'un demi-siècle, ou qu'il ne s'agisse de quelque obscure petite ville de province.

L'hôtelier logeait et hébergeait les voyageurs; le *maître d'hôtel*, à Paris surtout, se contente de les loger, depuis que les restaurants ont fait aux tables d'hôte une trop rude concurrence. En province, surtout dans les petites villes, le *maître d'hôtel* loge et héberge.

Un bon *maître d'hôtel* doit faire lui-même toutes les emplettes de bouche destinées à sa table; rien ne lui doit coûter pour arriver à satisfaire les voyageurs. Il surveille le chef, dresse lui-même le menu de chaque repas, ordonne la distribution du couvert, fait asseoir chaque convive, comme il ferait pour des invités, surveille le service, écoute les plaintes de ses hôtes, gourmande les garçons, car les filles ne se trouvent plus que dans les auberges, fait droit aux réclamations, et, le quart d'heure de Rabelais arrivé, présente une note consciencieuse.

Tel devrait être, et tel est en effet peut-être quelque part le *maître d'hôtel* parfait; mais les doléances des voyageurs montrent que l'antique hôtelier n'a pas si complétement fait peau neuve, et que, sous un nom ou sous un autre, le principal emploi du *maître d'hôtel* est de tondre les gens le plus près possible.

— **Hôtel de Bourgogne.** V. BOURGOGNE (hôtel de).

— **Hôtel des monnaies.** V. MONNAIE.

— **Hôtel des ventes.** V. VENTES (hôtel des).

HÔTEL-DIEU s. m. Nom donné à l'hôpital principal de plusieurs villes: *Tous les* HÔTELS-DIEU *de France. L'*HÔTEL-DIEU *de Paris, de Lyon. La bohême, c'est le stage de la vie artistique, de l'*HÔTEL-DIEU *et de la Morgue.* (H. Mürger.)

— **Encycl.** L'article que nous avons donné au mot *hôpital* nous dispense de nous arrêter aux *hôtels-Dieu*. Les maisons hospitalières pour les malades furent, en effet, primitivement appelées *hôtels-Dieu, maisons-Dieu, maisons de Dieu* (*domus Dei*), à cause de l'hospitalité qu'on y donnait au nom de Dieu. Cette dénomination, usitée dès le XIIe siècle, a été consacrée à divers hôpitaux anciens, comme les *hôtels-Dieu* de Paris, de Lyon, etc., etc. Nous parlerons de ces établissements aux noms des villes auxquels ils appartiennent.

HÔTELIER, ÈRE (ô-te-lié, iè-re — rad. *hôtel*). Celui, celle qui tient une hôtellerie: *Régler son compte avec l'*HÔTELIER.

— Hist. relig. Dans quelques abbayes, Religieux qui est chargé de recevoir et de nourrir les hôtes, les étrangers.

HÔTELLERIE s. f. (ô-tè-le-rî — rad. *hôtel*). Maison où les voyageurs sont logés et nourris moyennant une rétribution: *En général, les monastères étaient des* HÔTELLERIES *où les étrangers trouvaient en passant le vivre et le couvert.* (Chateaub.)

— Partie d'une abbaye destinée à recevoir les étrangers.

— **Syn. Hôtellerie, auberge, cabaret,** etc. V. AUBERGE.

— **Encycl.** L'*hôtellerie* est une institution corrélative du voyage; l'un ne se développe pas sans l'autre. Chez les peuples primitifs, on voyage peu, et l'hospitalité, dont les anciens faisaient, non pas seulement une vertu, mais un devoir, a tenu lieu pendant longtemps de l'*hôtellerie*. Cependant le caravansérail, tel qu'il existe encore en Orient, c'est-à-dire une sorte de hangar ouvert à tous les vents, encombré de débris et d'immondices, où s'abritent d'un côté les chevaux sur de la litière pourrie, et de l'autre les hommes, entre quatre murs délabrés, sur un parquet de planches mal jointes; cette *hôtellerie* primitive remonte très-haut dans la civilisation orientale. C'est une *hôtellerie* de ce genre que la petite bourgade de Bethléem offrit à Joseph et à Marie; les cellules étant pleines de monde, ils durent se réfugier sous le hangar destiné aux bêtes de somme. On ne trouvait et on ne trouve encore rien de mieux sur les routes fréquentées par les caravanes; les voies romaines elles-mêmes, ces grandes artères qui sillonnaient l'Europe et une partie de l'Asie, n'ont offert pendant longtemps que ces sortes d'abris. Dans les villes, il y avait, pour le voyageur inconnu, pour celui qui ne pouvait être l'hôte de personne, des asiles un peu moins sordides; mais il faut bien le dire, c'étaient des lieux de prostitution. Rahab, chez qui logent les espions de Josué, est une courtisane; de même c'est chez une courtisane que loge Samson, lorsqu'il arrive à Gaza. Afin d'éviter l'un et l'autre de ces repaires, les citoyens aisés des villes, les commerçants exposés à voyager contractaient entre eux, d'un pays à l'autre, des associations qui avaient pour but l'hospitalité.

Notons encore que, dans le monde antique, les temples donnaient une coûteuse, mais large hospitalité. Dans tous, il y avait un local spécial destiné aux étrangers et aux voyageurs; cette coutume existait surtout dans les lieux de pèlerinage, où l'on avait ménagé des sortes d'hospices pour donner asile aux dévots étrangers. Lucien dit que les adorateurs de la déesse syrienne étaient tous logés aux frais du temple: le clergé faisait d'assez beaux bénéfices avec les dons et les offrandes apportées par les pieux pèlerins, pour leur fournir au moins un endroit où reposer leur tête. Cet usage se retrouve dans tous les lieux de pèlerinage, à quelque culte qu'ils appartiennent. A Rome, saint Philippe de Néri avait fait construire un hospice destiné spécialement aux pèlerins; l'an 1600, à l'époque du jubilé, cet hospice logea, en trois jours, 445,000 hommes et 25,000 femmes, et cette foule n'était rien en comparaison de ce qu'elle avait été quelques siècles auparavant.

L'*hôtellerie*, telle à peu près que nous la comprenons, n'existe dans le monde romain qu'à partir des premiers césars. Ils établirent dans tout l'empire des postes, à l'instar de celles qu'ils avaient vues chez les Perses, et ces relais devinrent de véritables *hôtelleries*, où les voyageurs pouvaient trouver des chevaux frais, un asile pour se reposer et les vivres. Mais ce n'était pas à tout le monde que cette faveur s'accordait; ces asiles, appelés *mansions*, étaient essentiellement privilégiés; il fallait une lettre de l'empereur, appelée *diploma tractatorium*, pour avoir le droit d'y chercher abri et nourriture. Cette permission était surtout réservée aux fonctionnaires, aux amis de l'empereur ou de ses favoris. On ne voulait pas que tout le monde pût s'approcher de cet endroit où les césars faisaient halte dans leurs voyages; c'est dans une de ces mansions que Titus fut empoisonné par son frère Domitien. Ceux qui n'étaient pas assez bien en cour pour jouir de ce privilége devaient se contenter des auberges semées tout le long des grandes voies romaines, qui prenaient le nom de *diversorium* ou de *stabularium*, selon qu'on pouvait y loger à pied ou à cheval. Horace nous a dit, dans son *Voyage à Brindes*, quel degré de confortable on trouvait dans ces sortes d'établissements, et ce qu'il fallait penser de la moralité du propriétaire, qu'il appelle *perfidus caupo*. Tout le monde se souvient de son aventure dans l'*hôtellerie* de Bénévent, où la servante, qui lui avait promis de venir lui tenir compagnie pendant la nuit, lui fit faux bond pour aller en retrouver un autre. La réputation des femmes qui résidaient dans les hôtels, soit comme hôtelières, soit comme servantes, était si bien établie, que la loi défendait de les poursuivre pour cause d'adultère.

A Rome, la plupart des *hôtelleries* étaient d'immondes repaires, ramassis de gens de toute sorte, pêle-mêle de voleurs ou de débauchés hébergés par un fripon, et sur lesquels les yeux de l'édile et du préteur étaient toujours ouverts. Chaque soir, un licteur de ces derniers magistrats faisait la visite des hôtels, afin de savoir quels étrangers s'y trouvaient et de les inscrire sur un registre. Cette mesure de police n'est donc nullement moderne; on la retrouve non-seulement à Rome, mais dans le Paris du moyen âge, et jusque dans les Etats du Grand Khan, à Catai, comme le raconte Marco Polo. Ces *hôtelleries* de la grande cité s'appelaient *meritorium* et *diverticulum*; c'est à les parcourir la nuit et à y faire du bruit que Néron s'amusait en compagnie de ses familiers. Assez souvent la police était mise en défaut. Ainsi l'on raconte le fait suivant: Une *hôtellerie* était attenante à un établissement destiné à moudre de la farine pour la nourriture des troupes; or, voici de quelle façon l'entrepreneur se procurait les malheureux destinés à tourner la meule. Ceux qui venaient loger dans l'*hôtellerie*, ou les passants attirés par une des filles de la maison, tombaient tout d'un coup au fond d'une cave, et leur vie se consumait tout entière dans ce rude travail, car jamais ils ne revenaient au jour. Un soldat pris au piége, s'étant évadé, révéla ces faits monstrueux. D'ailleurs, ce n'est pas seulement à Rome que les *hôtelleries* étaient les asiles du vice, le repaire de tous les crimes, c'était partout où s'étendait la domination romaine, comme le prouve la légende de sainte Affre. Affre était hôtelière dans la ville d'Augsbourg et tenait une maison de prostitution en même temps qu'une auberge; des prêtres chrétiens étant venus loger chez elle, sans savoir dans quelle sentine ils tombaient, elle se laissa convertir, et fut ensuite martyrisée.

Les invasions des barbares amenèrent la destruction des *hôtelleries* créées à grands frais le long des voies romaines, et que les mœurs hospitalières des Germains semblaient devoir rendre inutiles; mais elles ne tardèrent pas à se rétablir, sous l'empire de la nécessité. Le moyen âge fut une époque où les voyages individuels étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne se le figure. A côté des couvents et des hospices, fondés pour les pèlerins, et dont le grand et le petit Saint-Bernard, d'une origine si ancienne, nous donnent une idée complète, il se trouvait sur les routes bon nombre d'*hôtelleries*, mais elles n'avaient pas une meilleure réputation que celles de l'antiquité. Les drames de Hroswita, la *Légende de l'enfant prodigue*, le lai de *Courtois d'Arras* et le fabliau de *Gautier d'Aupair* nous les représentent comme de vrais lieux de prostitution, où le moindre risque qu'on pouvait courir était d'y laisser sa bourse et ses nippes et d'en sortir battu, sinon content; parfois on n'en sortait pas du tout, et le fait était si fréquent qu'il intervint une ordonnance qui défendait aux hôteliers de s'approprier les effets des voyageurs morts dans leur hôtel. Les *hôtelleries* étaient ordinairement situées à l'entrée ou à la porte des villes; l'hôtelier ou un de ses valets, assis sur la porte, invitait les passants à entrer, criant tout haut le prix du vin; souvent le tarif était affiché sur le mur; ainsi l'on voyait écrit: *Dînée du voyageur à pied, 6 sols; couchée du voyageur à pied, 8 sols.* C'étaient là les petites *hôtelleries*. Les grandes, celles où l'on pouvait descendre avec son équipage et son train, portaient: *Dînée du voyageur à cheval, 12 sols; couchée du voyageur à cheval, 20 sols*, ce qui était assez cher pour le temps. Une ordonnance avait forcé les hôteliers à afficher leur prix pour empêcher leurs vols et leur rapacité; mais ils trouvaient toujours moyen de s'en tirer à leur avantage, et ils étaient les dignes successeurs du *perfidus caupo* d'Horace. Aussi un passant, voyant un jour une croix située entre deux *hôtelleries*, s'écria: « Voyez le bon Dieu entre deux larrons! » Moins bien surveillées que celles des Romains, elles devinrent le refuge habituel de la nombreuse population errante de cette époque, soldats, aventuriers, pèlerins, filles de joie, malfaiteurs, marchands. Elles servaient comme d'embuscades à tout un ramassis de gens sans aveu qui attendaient les voyageurs riches au passage pour les enivrer, les voler au jeu. Aussi dans la plupart de ces établissements faisait-on bonne chère. Les enseignes les plus ordinaires étaient le nom d'un saint, saint Julien surtout qu'on rencontrait à chaque pas, ou bien les armoiries d'une ville, d'une seigneurie, d'une baronnie. De là la fréquence de ces mots: l'*Ecu de France*, l'*Ecu d'Angleterre*. Ce qui contribuait encore à multiplier ces sortes d'enseignes, c'est que les nobles et les princes qui s'étaient trouvés bien traités dans une *hôtellerie* donnaient à l'hôte la permission de suspendre leurs armes au-dessus de la porte. Montaigne raconte qu'il en usa ainsi pour son hôtesse de Plombières, dont il n'avait eu qu'à se louer. Cependant, le nombre des voyageurs devenant de plus en plus considérable, les relations commerciales s'accroissant chaque jour, les *hôtelleries* furent obligées de se mettre en rapport avec le public qui les encombrait chaque jour. Sans atteindre à la perfection, elles se modifièrent sensiblement.

Erasme nous a laissé, dans une de ses lettres, de jolis tableaux, très-animés, des *hôtelleries* de son temps en France et en Allemagne. Celles de ce dernier pays, qui maintenant sont pourtant renommées, n'ont pas trouvé grâce devant le caustique écrivain; la mauvaise mine des hôtes, qui ont l'air de se soucier fort peu de vous recevoir, la lenteur méthodique du service, le sans-gêne des convives, l'odeur du tabac, le pêle-mêle un peu trop patriarcal où vivent maîtres et valets, lui ont inspiré une de ses meilleures peintures; mais on peut croire qu'il était ce jour-là de mauvaise humeur et qu'il a exagéré le trait.

Sterne, Locke, Arthur Young, le savant Mabillon et presque tous les écrivains qui ont plus ou moins voyagé nous ont transmis, soit dans leurs lettres, soit dans leurs livres, des détails piquants et souvent très-minutieux sur les *hôtelleries* de leur temps, à travers toute l'Europe. C'est La Fontaine qui raconte le trait le plus plaisant, dans son voyage en Limousin. « Comme Saint-Lié n'est qu'un bourg, et que les *hôtelleries* y sont mal meublées, notre comtesse n'étant pas contente de sa chambre, M. de Châteauneuf voulant toujours que votre oncle fût mieux logé, nous pensâmes tomber dans le différend de Potrot et de la dame de Nouaillé. Les gens de Potrot et de la dame de Nouaillé ayant mis, pendant la foire de Niort, les hardes de leur maître et de leur maîtresse en même *hôtellerie* et sur même lit, cela fit contestation. Potrot dit: « Je coucherai dans ce lit-là. — Je « ne dis pas que vous n'y coucherez pas, ré« pondit la dame de Nouaillé, mais j'y cou« cherai aussi. » Par point d'honneur, et pour ne point céder, ils y couchèrent tous deux. »

Tout le monde sait combien sont misérables les auberges d'Espagne; on ne trouve le long des routes, et bien éloignées les unes des autres, que de misérables *ventas* ou *posadas*, où l'hôte vous offre tout au plus un mauvais lit, que l'on partage avec de la vermine, et une moitié de son pain, si toutefois il en a pour lui et sa famille, chose assez rare. Th. Gauthier raconte plaisamment que, rencontrant, après une journée de marche au soleil, un de ces sordides refuges, comme il avait grand'faim, son premier mot fut de dire à l'hôte: « Je voudrais bien prendre quelque chose. — Prenez une chaise, » lui répondit l'Espagnol. C'était tout ce qu'il pouvait offrir.

L'Italie, malgré le grand nombre de voyageurs qui la parcourent, n'a d'*hôtelleries* un peu convenables que dans les grandes villes. Quant à celles qui bordent les routes, elles sont surtout célèbres dans les fastes du brigandage, et aujourd'hui encore le voyageur qui va de Florence à Rome par les Apennins ne saurait circuler en toute confiance.

Si nous poussons l'excursion jusqu'au Japon et en Chine, nous retombons, en ce qui regarde les *hôtelleries*, dans les conditions de la vie primitive, immuable dans tout l'Orient. Les *hôtelleries* sont si rares sur les routes qu'on est obligé de s'abriter dans les corps de garde; au Japon on se loge dans les maisons à thé, qui sont à la fois *hôtelleries*, cabarets, restaurants, et qui, sous le rapport de la moralité, n'ont pas une réputation beaucoup meilleure que les *hôtelleries* de l'antiquité. D'ailleurs, dans presque tout l'Orient, la seule *hôtellerie* c'est le khan, que nous appelons caravansérail.

Dans la plus grande partie de l'Europe, en France, en Angleterre, en Allemagne, l'*hôtellerie* n'existe pour ainsi dire plus; elle a été remplacée, dans les capitales, par des hôtels, dont quelques-uns sont magnifiques et offrent, pour un prix élevé, toutes les ressources et tous les raffinements du luxe; les villes de province ont également des hôtels très-confortables. Quant à l'ancienne *hôtellerie*, à peine aperçoit-on encore dans les faubourgs son enseigne traditionnelle: « Ici on loge à pied et à cheval. » Les chemins de fer ont tué la plupart de celles qui subsistaient encore il y a un quart de siècle dans tous les villages.

HOTHAM (Henri), amiral anglais, né en 1776, mort à Malte en 1833. Il fut successivement capitaine de frégate, colonel de marine (1813) et contre-amiral (1814). Ce fut lui qui bloquant les côtes occidentales de la France